



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉES D'AUGE ET DU MERLERAULT

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES D'AUGE ET DU MERLERAULT

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 AVRIL 2019

Membres en exercice : 70

Date de convocation :
Le 1^{er} avril 2019

Secrétaire de séance :
Mme LIARD M-Christine

Acte publié le :
Le 12 avril 2019

Présents :	61
Absents :	09
- Dont pouvoirs :	06
- Dont représentés :	03
Votants :	67

Le 9 avril 2019, à vingt heures, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle du centre socio-culturel à GACE, sous la présidence de Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente.

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, Mme NOGUES Nelly, M. FERET Luc, M. FERET Jean-Pierre, M. GOURDEL Sébastien, M. LAMPERIERE Alain, M. DREUX François, Mme LIARD Marie-Christine, M. CHOULET Jean-Marie, M. DESLANDES Kléber, M. BIGOT Philippe, Mme BEAUVAIS-GUERIN Marie-Claire, M. ROSE Gérard, M. ROUMIER François, M. TOUCHAIN Philippe, M. ROMAIN Guy
M. LAIGRE Jean-Claude, M. ROBIN Jean-Marie, M. BIGNON Christophe, M. COUSIN Michel, M. JARDIN Daniel, M. PLUMERAND Jean,
M. CHRETIEN Bernard, M. ALLAIN André, Mme COLETTE Thérèse, M. GERMAIN Jacques, Mme TRINITE Monique, M. FERREY Philippe,
M. BRUAND Bernard, Mme TURPIN Christiane, M. COTREL LASSAUSSAYE Daniel, M. LANGLOIS Paul, M. LAMPERIERE Emile, M. HUE Jean-Claude, M. LANGLOIS Georges, Mme BOIS Agnès, M. TANGUY Gérard, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. DE LESQUEN Bruno, M. CHOLLET Michel, Mme DENIS Marie-Laure, M. GRIMBERT Jean, Mme QUERU Nadine, Mme GRESSANT Martine, Mme COUGE Huguette, M. PALLUD Jean, Mme OGER Yvonne, M. BATREL Serge, M. ROBILLARD Denis,
M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, M. HAUTON Charles, M. PINHO Jérémias, M. DE COLOMBEL Bertrand,

Pouvoirs :

M. QUEUDEVILLE Jacques a donné pouvoir à M. BIGOT Philippe, M. BRIANCON Gilbert a donné pouvoir à M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette a donné pouvoir à M. LAIGRE Jean-Claude, M. LECACHE Stéphane a donné pouvoir à M. LAMPERIERE Alain, M. STIMAC Michel a donné pouvoir à Mme QUERU Nadine, Mme LEBRETON Geneviève a donné pouvoir à M. TOUCHAIN Philippe.

Etaient absents et excusés :

M. CAPLET Xavier, est représenté par M. GERMAIN Jacques, M. LAIGRE Thierry est représenté par Mme TURPIN Christiane, M. GORET Didier est représenté par M. BRUAND Bernard
M. LELOUVIER Vincent, M. LURSON Patrick, M. GOURIO Alain, Mme BEAUDOIN Isabelle, M. COUPE Jean-Luc, M. ROLAND Régis, M. BLONDEAU Frédéric, M. THOUIN Stéphane. M. BECQUET Luc

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2019

COMMISSION TOURISME

1-Délégation compétence aides à l'immobilier d'entreprise touristique

COMMISSION SERVICES A LA PERSONNE

2- Maison médicale du Merlerault - Charges locatives
3- Contingent d'aide sociale - reversement

COMMISSION SPORTS

4- Tarifs

- a- Piscine intercommunale
- b- Halle des sports de Gacé

5- Aide au financement des postes d'encadrement des clubs de football

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

6- Convention relative à la fourniture des repas pour les écoles maternelle et primaire de Gacé

7- Harmonisation de la compétence adolescence et des modèles MJC

8- Tarifs d'accès au clsh en régie directe

COMMISSION VOIRIE ET RESEAUX

9- Programme des travaux et marchés

10- Marchés à bons de commande pour l'entretien des fossés

11- Groupement de commandes d'électricité - Marché de fournitures

12- Cessions de terrains et régularisations foncières

COMMISSION URBANISME

13- Droit de préemption urbain

14- Projet de restauration et d'entretien ur les cours d'eau des bassins versants de l'Orne et du Don

DIVERS

15- Désignation : commission de suivi du site FINAGAZ

16- Motion pour le maintien de la halte ferroviaire à Sainte Gauburge

COMMISSION AFFAIRES FINANCIERES

A- BUDGET PRINCIPAL

17- Subventions 2019

18- Présentation du budget

19- Tableau du personnel

20a- Incidence fiscale - Vote des taux 2019

20b- CAF – Demande d'aide équipement CLSH

20c- Gendarmerie – Accord financier

B- BUDGETS ANNEXES

21- Budget annexe du SPANC

22- Tarifs du SPANC

23- Réhabilitation des installations - Nouvelles règles de financement

COMMISSION ORDURES MENAGERES

24- Contexte juridique de la compétence OM - Prise de compétences au 1-01-2020

25- Marché de collecte des ordures ménagères - Prolongement

26- Budget annexe des Ordures ménagères

27- Tarifs redevance spéciale 2019

28- Taxe Ordures ménagères 2019

BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE

29- Budget annexe du Moulin à vent

30- Zone artisanale de LAUNAY

31- Zone artisanale de BEAUMONT

32- Zone artisanale de SAP EN AUGE

ANNEXES

* ANNEXE 1- CONVENTION D'OBJECTIFS MJC

* ANNEXE 2- CONVENTION MAITRISE OUVRAGE DELEGUEE - Sources de l'Orne

* ANNEXE 3- DOCUMENTS BUDGETAIRES

Budget principal
Budget SPANC
Budget Ordures ménagères
ZA de LAUNAY
ZA de BEAUMONT
ZA MOULIN A VENT
ZA SAP EN AUGÉ

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le calendrier contraint de l'acceptation des documents d'urbanisme dont l'AVAP

Décide :

■ D'ajouter à l'ordre du jour une question complémentaire concernant :

Adoption définitive du projet de Site Patrimoniale Remarquable régi par l'AVAP de la commune nouvelle de Sap-en-Auge.

20190409-01 –APPROBATION du Site Patrimonial Remarquable de la commune de Sap en Auge régi par une Aire de mise en Valeur de L'Architecture et du Patrimoine

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code du Patrimoine et notamment les articles L.642-1 à L.642-10, dans leur rédaction antérieure à la loi LCAP susvisée fixant les règles d'instruction

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) et notamment l'article 112, 2ème alinéa du II et l'article 114 du II (mesures transitoires) et modifiant les dispositifs en matière de protection du patrimoine avec notamment la création des « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR) se substituant de plein droit aux AVAP

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle II » et notamment l'article 28 portant sur les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 et la circulaire du 2 mars 2012 relatifs aux Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Vu l'arrêté préfectoral n°1200-15-00403 en date du 26 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de SAP EN AUGÉ constituée des communes historiques de ORVILLE et du SAP

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2005 approuvant la Carte Communale

Vu la délibération du 12 octobre 2015 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du camembert décidant de prescrire la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune du SAP et sa transformation en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la désignation des membres de la Commission Locale de l'AVAP et les modalités de la concertation.

Vu les objectifs fixés par l'AVAP dont l'ambition est développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine des ZPPAUP, les objectifs de développement durable.

Vu le courrier de saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas par courrier en date du 1^{er} février 2018 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sur le dossier en date du 29 mars 2018 indiquant que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale (décision n°2018-2498 en date du 29 mars 2018),

Vu la délibération du 11 avril 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes tirant le bilan de la concertation du SPR régi par l'AVAP de la commune de Sap en Auge et portant arrêt du SPR régi par l'AVAP,

Vu le courrier en date du 22 mai 2018 de notification de la procédure et d'invitation des Personnes Publiques Associées à la réunion d'examen conjoint du 4 octobre 2018,

Vu la décision en date du 3 septembre 2018 du Tribunal Administratif de Caen désignant Monsieur Jean-Paul MADELEINE en tant que commissaire enquêteur

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint en date du 4 octobre 2018,

Vu le dossier d'approbation du Site Patrimoniale Remarquable régi par une AVAP de la commune de Sap en Auge,

Vu l'arrêté d'enquête publique et l'avis d'enquête publique en date du 26 septembre 2018,

Vu l'enquête publique effectuée du 16 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018 inclus,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable en date du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale de l'AVAP en date du 6 février 2019 sur les différentes pièces du dossier d'approbation de l'AVAP après enquête publique,

Vu le courrier de consultation adressé à Madame la Préfète de l'Orne sur le Projet du Site Patrimonial remarquable régi par une AVAP de la commune de Sap en Auge en date du 22 mai 2018,

Vu l'avis favorable de Madame la Préfète de l'Orne en date du 9 avril 2019,

Considérant que conformément à la délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2015, parmi les objectifs de l'AVAP figurent 1-Une approche architecturale et patrimoniale qui comporte une évaluation qualitative au titre des intérêts culturel, architectural, urbain, paysager, historique et archéologique permettant de déterminer les enjeux et les objectifs, et par conséquent les dispositions réglementaires.

Cette approche aborde la morphologie paysagère et urbaine, l'évolution et l'état de l'occupation bâtie et des espaces.

Les conclusions de l'approche définissent :

- ◆les caractéristiques constitutives de l'identité et la qualité du territoire de l'AVAP
- ◆les valeurs et les éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux
- ◆les enjeux pour la commune d'une gestion qualitative du bâti et des espaces

2-Une approche environnementale comportant

- ◆une analyse de la géomorphologie en tant que génératrice de paysage (notamment occupation végétale, préservation des haies), de localisation et d'organisation des implantations humaines, des voies de communication,
- ◆une analyse de l'évolution du climat et son incidence éventuelle sur les modes constructifs retenus jusqu'alors sur la commune historique du Sap, les risques naturels, l'implantation des fournisseurs d'énergie renouvelable (éolien et petit éolien, solaire, bois, ...)

Considérant que le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental devra dégager une synthèse tirant les conclusions respectives des deux approches

Considérant que la démarche de concertation sur le projet d'AVAP a débuté en mars 2016 telle que ci-après :

- La Communauté de communes a attribué le marché d'étude de l'AVAP au Bureau d'études Architour
- L'étude a démarré en mars 2016. Elle comportait une phase de diagnostic et de propositions d'orientations et de mesures de protection de mise en valeur, puis une phase de rédaction des documents constituant le dossier de l'AVAP.
- un projet de Site Patrimoniale régi par une AVAP a donc été établi.
- Suite au bilan de la concertation et l'arrêt projet d'AVAP.
- Les principales prochaines étapes de la procédure ont été :
 - Consultation de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) (remplaçante de la Commission Régionale des Patrimoines et des Sites - CRPS). Présentation du projet jeudi 12 avril 2018.

Examen et avis des personnes publiques associées. Enquête publique.

- Présentation, pour avis, des résultats de l'enquête publique à la Commission Locale de l'AVAP.
- Avis du Préfet du département sur le dossier final.
- Approbation du SPR régi par l'AVAP par le Conseil communautaire.

Considérant que l'étude de l'AVAP a été conduite avec le concours de Madame l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Considérant que la Commission Locale de l'AVAP (CLAVAP), instance consultative, a été associée tout au long de l'élaboration de l'étude tel que ci-après :

- Le 6 novembre 2015 **CLAVAP n°1 Lancement de la procédure ; Adoption du règlement intérieur de la commission.**
- Le 10 mars 2016 CLAVAP n°2 diagnostic architectural et paysager
- Le 29 avril 2016 CLAVAP n° 3 Définition des enjeux
- Le 15 novembre 2016 CLAVAP n° 4 présentation des objectifs paysagers
- Le 10 mars 2017 CLAVAP n° 5 présentation des objectifs architecturaux
- Le 19 mai 2017 **CLAVAP n°6 Validation des enjeux et du diagnostic**
- Le 6 juillet 2017 CLAVAP n°7 Projet de périmètre de l'AVAP ; Eléments de règlement
- Le 7 septembre 2017 réunion de travail sur le projet de règlement du projet
- Le 5 octobre 2017 CLAVAP n° 8 Etude du zonage rouge, orange, vert, cours, impasses
- Le 15 février 2018 réunion de travail relecture du règlement corrigé et thèmes des fiches pédagogiques
- Le 15 mars 2018 **CLAVAP n° 9 Examen du projet d'AVAP.** La CLAVAP a émis un avis favorable au projet d'AVAP, sous réserve de la prise en considération de quelques observations qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document.
- Le 6 février 2019 **CLAVAP Examen du dossier d'approbation** de l'AVAP. La CLAVAP s'est prononcée après enquête publique sur le projet définitif du SPR régi par l'AVAP.

Considérant que le dossier d'approbation du SPR régi par l'AVAP comprend :

- Le Rapport de présentation :

Au « rapport de présentation des objectifs de l'aire », est annexé le diagnostic architectural, patrimonial et environnemental. Il reprend, en premier lieu, la synthèse du diagnostic et traite l'ensemble des sujets abordés sur le fondement du diagnostic et permettant de fonder le règlement.

- le Règlement :

Le règlement définit les dispositions à respecter soit :

* l'implantation et la volumétrie des constructions nouvelles ou de l'extension des constructions existantes

- * la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements des constructions existantes
- * l'intégration architecturale des aménagements ou des dispositifs relatifs aux économies d'énergie et d'insertion paysagère des installations d'exploitation des énergies renouvelables.

Les prescriptions sont justifiées et limitées aux enjeux mêmes de l'AVAP. Elles sont liées et proportionnées à la nature, aux caractéristiques, à l'intérêt des différents lieux à protéger et aux objectifs recherchés par cette protection. Pour une meilleure compréhension, elles sont accompagnées de fiches pédagogiques qui viennent les préciser ou les illustrer.

- Les Pièces Graphiques :

Les documents graphiques délimitent le périmètre du SPR régi par l'AVAP.

Il comprend différents secteurs caractéristiques de sites urbains ou naturels dont l'évolution du paysage et de l'aménagement de l'espace est assujettie à des prescriptions particulières.

La nomenclature de la légende traduit aussi bien la typologie des constructions selon leur niveau d'intérêt patrimonial et ses critères, que les dispositions propres aux immeubles devant répondre à des prescriptions particulières. Elle intègre :

- Patrimoine bâti monument historique
- Patrimoine bâti typique ou remarquable
- Immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement
- Immeuble non repéré comme patrimoine architectural
- Clôtures et portails à protéger (à conserver en mur, à maintenir en mur, à conserver ajourée, à maintenir ajourée, par haie à maintenir)
- Ordonnancement urbain à respecter
- Passage public ou privé à maintenir
- Élément architectural particulier
- Espace minéral protégé
- Espace public urbain protégé
- Jardin d'agrément et jardinet
- Point de vue

Considérant la décision n° 2018-2498 en date du 29 mars 2018 de la mission régionale d'autorité environnementale quant à la réalisation d'une évaluation environnementale relative à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) régi par une AVAP en application de l'article R.122-17 du Code de l'environnement, et qui ne soumet pas la création d'un SPR régi par une AVAP à évaluation environnementale, Considérant que le projet du SPR régi par l'AVAP répond aux objectifs fixés par la délibération du Conseil communautaire du 12 octobre 2015,

Considérant que le SPR régi par l'AVAP vise notamment à garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine (pris au sens général dans toutes ses déclinaisons), dont les intérêts s'expriment de multiples manières : urbaine, architecturale, paysagère, historique, archéologique et culturelle.

Considérant que les observations de la Commission Locale de l'AVAP du 15 mars 2018 ont été prises en considération dans le projet de SPR régi par l'AVAP joint à la présente délibération.

Considérant le dossier d'approbation du Site Patrimonial Remarquable régi par une AVAP joint à la présente délibération est prêt à être approuvé,

Décide :

- **Le projet de Site Patrimonial Remarquable régi par une AVAP de la commune nouvelle de SAP en Auge est approuvé**
- **Il sera procédé à un affichage de la présente délibération pendant un mois sur les panneaux habituels d'affichage au siège de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault et à la mairie de Sap en Auge**
- **De tenir à disposition du public le dossier approuvé au siège de la communauté de communes et de la mairie du SAP en Auge**
- **L'annexion du SPR régi par l'AVAP à la carte communale de la commune historique de LE SAP EN AUGE (Servitude d'utilité publique) ou tout document d'urbanisme qui viendra s'y substituer par la suite**

20190409-01b – TOURISME – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE TOURISTIQUE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu la loi n°2015-591 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3

Vu la délibération du conseil départemental de l'Orne en date du 30 septembre 2016 acceptant le principe d'un conventionnement avec les EPCI qui souhaiteraient déléguer tout ou partie de leurs aides à l'immobilier d'entreprises au Département

Vu la délibération n°20170124-05 en date du 24 janvier 2017 décidant de transférer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises au Conseil départemental de l'Orne

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne en date du 30 juin 2017 approuvant le projet d'avenant à la convention de délégation de compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises « ORNE'IMMO » approuvée par le Conseil départemental du 2 décembre 2016, pour les aides aux entreprises touristiques

Considérant que la délégation de compétence, contrairement à un transfert de compétences, est protectrice des droits de notre EPCI et de ses communes, puisqu'elle ne s'interprète pas comme un transfert, et nous permet de préserver les pouvoirs que la loi confère à l'EPCI et le contrôle

Considérant que l'article L 1511-3 du code général des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, donne compétence aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre pour décider de l'attribution des aides en matière d'investissement d'immobilier d'entreprises, y compris touristiques et de location de terrains ou d'immeubles

Considérant que les aides ont pour objet de favoriser le développement touristique

« Cette délégation vaut pour les projets inférieurs à 300 000 €, au-delà c'est la Région Normandie qui intervient.

Les bénéficiaires sont les : SCI, Sociétés, Communes et communautés de communes, les agriculteurs à titre individuel ou en société

Les investissements aidés sont, à ce jour :

Les investissements aidés (création, restructuration ou modernisation) et les taux de subventions

départemental

Destination	Taux - plafond d'aide – plancher de travaux
Meublés de tourisme	taux : 20 % plafond d'aide : 12 000 € ou 15 000 € sous conditions de localisation (bourg centre / quartier historique) - plancher travaux : 10 000 € minimum
Chambres d'hôtes	taux : 20 % plafond d'aide : 6 000 € par chambre et 2 chambres maxi subventionnables plancher de travaux : 10 000 € minimum
Hébergements insolites / Projets exceptionnels	taux : 20 % plafond d'aide : 15 000 € et 2 projets subventionnables par opérateur plancher de travaux : 10 000 € minimum
Gîtes de groupe classés ERP (*) ou non ERP	taux : 20 % plafond d'aide : 20 000 € - plancher de travaux : 10 000 € minimum
Hôtellerie / Résidences de tourisme / PRL (**)	taux : 20 % plafond d'aide : 30 000 € - plancher de travaux : 10 000 € minimum pour PRL : cumul possible avec aide aux insolites
Hôtellerie de plein-air	taux : 20 % plafond d'aide : 20 000 € - plancher de travaux : 10 000 € minimum cumul possible avec aide aux insolites
Restaurants	taux : 20 % plafond d'aide : 18 000 € - plancher de travaux : 10 000 € minimum

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Conseil départemental de l'Orne, lui déléguer l'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise touristique

Considérant que le Conseil départemental de l'Orne dispose de la taille pertinente, de l'ingénierie technique et de la vision globale nécessaires à l'exercice de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise touristique, de sorte que sa délégation rendra l'action publique ornaise en la matière plus efficace

Considérant que cette délégation permettra, dès lors, à la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault de renforcer, en retour son attractivité et sa compétitivité, au service des entreprises touristiques de notre territoire

Décide :

- **de déléguer** au Conseil départemental de l'Orne la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise touristique
- **d'approuver** l'avenant à la convention relative à l'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise
- **d'approuver** le règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise touristique ci-joint
- **de donner délégation** à Madame la Présidente ou son représentant pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

20190409-02 MAISON MEDICALE DU MERLERAULT – CHARGES LOCATIVES

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente propose d'adopter le nouveau tableau des charges locatives pour cet établissement ainsi qu'il suit :

▫ Constat des charges

POSTE	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
EAU	177,88	174,03	204,40	605,66	672,57
ASSAINISSEMENT	222,30	215,16	186,30	512,38	596,80
ELECTRICITE	1709,86	1335,21	666,14	1698,27	1900,70
ORDURES MENAGERES	729,00	759,00	760,00	744,00	754,00
ASCENSEUR (TELEPHONE)	327,16	324,65	305,25	355,54	180,04
MAINTENANCE ASCENSEUR	2735,96	2781,64	2820,32	2858,92	3634,65
AGENT ENTRETIEN	1091,15	1081,76	1102,22	1197,03	1227,00
TOTAL	6993,31	6671,45	6044,63	7971,80	8965,76
Abattement de 30% pratiqué par la Cdc Historique	4 895,32	4 670,02	4 231,24	5 580,26	6 276,03

▫ Montant à réclamer à partir de 2016

	m ²	%tage	2013	2014	2015	2016	2017
			4 895,32	4 670,02	4 231,24	5 580,26	6 276,03
ADMR	19,55	5,17	253,09	241,44	218,76	288,50	324,47
CENTRE DE SOINS MISERICORDE	32,00	8,48	415,12	396,02	358,81	473,21	532,21
Dentiste 1 D. DUMITRESCU	50,70	13,43	657,44	627,18	568,26	749,43	842,87
Dentiste 2 D. PANAIT	26,80	7,10	347,57	331,57	300,42	396,20	445,60
UNA PAYS D'OUICHE ET D'AUGE	31,00	8,21	401,91	383,41	347,38	458,14	515,26
SMRTOM MERLERAULT	52,30	13,59	665,27	634,66	575,03	758,36	852,91
Medecin, Bail au 1-10	29,00	7,68					482,00
Kiné MERCENNE Ludovic	46,00	12,19	596,74	569,28	515,79	680,23	765,05
TOTAL		75,85	3 337,14	3 183,55	2 884,44	3 804,06	4 760,37
Bureau permanence	18,00	24,15					
Bureau annexe cdc	56,70						
	362,05	100,00					

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu l'avis favorable de la commission des services à la personne ;
Vu les baux professionnels signés avec les occupants des bureaux de la maison de santé et des services du Merlerault ;
Vu les usages mis en place par la cdc historique de la Vallée du Merlerault

■ **prend acte** pour application à compter de l'exercice 2016, d'une remise de 30% sur l'ensemble des charges locatives de la maison médicale du Merlerault
Cette remise sera appliquée désormais sans autre délibération.

20190409-03- CONTINGENT D'AIDE SOCIALE – REVERSEMENT AUX COMMUNES

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente expose que Monsieur le Trésorier demande une nouvelle délibération actant les sommes à reverser aux communes. Ce reversement est comptabilisé à l'article 657341 – Total à prévoir : 337 513,21 € »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la communauté de communes et l'intérêt communautaire concernant cette compétence
Vu l'avis favorable de la commission services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **décide de fixer les montants des sommes à reverser au titre du contingent d'aide sociale aux communes des cdc historiques de la Région de Gacé et des vallées du Merlerault tel que ci-après :**

Libellé	Montant
Le Merlerault	37 738,00 €
Nonant le pin	22 044,00 €
St Germain de Clairefeuille	7 577,00 €
Mesnil Froger	3 064,00 €
Mesnil Vicomte	1 975,00 €
Lignéres	2 615,00 €
Champ-Haut	2 316,00 €
Les Authieux du puits	2 455,00 €
Ste Gauburge	46 865,00 €
Echauffour	34 668,00 €
St Pierre des loges	4 650,00 €
Planches	7 066,00 €
Fay	
Mahéru	
Godisson	- €
La Génévraie	- €
Total ex cdc Merlerault	173 033,00 €

Libellé	Montant
Chaumont	4 787,63 €
Cisai St Aubin	6 842,96 €
Coulmer	3 993,95 €
Croisilles	10 395,62 €
Gacé	84 787,88 €
La Fresnaye Fayel	1 635,15 €
Le Sap André	5 025,51 €
Mardilly	4 762,07 €
Neuville s/Touques	7 764,49 €
Résenlieu	4 943,25 €
St Evroult de Montfort	11 492,76 €
orgères	8 482,57 €
La Trinité des Laitiers	4 150,70 €
Menil Hubert en Exmes	5 415,67 €
	- €
	- €
Total ex cdc Gacé	164 480,21 €

■ **dit** que les crédits suffisants sont prévus au Budget primitif 2019 – Article 657341 et le seront pour les budgets futurs

20190409-04a – SPORTS – PISCINE TARIFS 2019

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« *La piscine ouvrira le 13 mai 2019. Il est proposé de maintenir les tarifs en l'état* ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission sports

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ décide de maintenir les tarifs d'accès à la piscine intercommunale tel que ci-après

PISCINE INTERCOMMUNALE	Montant	
	* Jusqu'à 6 ans	gratuit
* de 6 à 16 ans	1,50 €	
* Plus de 16 ans	2,80 €	
* Abonnement 10 entrées		
, de 6 à 16 ans	12,00 €	
, Plus de 16 ans	25,00 €	

20190409-04b – SPORTS – HALLE DES SPORTS - TARIFICATION

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« La cdc historique de Gacé facturait l'utilisation de la Halle des sports à certaines associations afin de responsabiliser les présidents de Club. En 2018, il a été encaissé la somme de 4 203.38 € TTC .

HALLE DES SPORTS DE GACÉ		Montant	
CDC			
⌘ Public payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	350,00 €	300,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	200,00 €	150,00 €
Dojo	Forfait	150,00 €	100,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
Hors CDC			
⌘ Public payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	550,00 €	500,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	350,00 €	300,00 €
Dojo	Forfait	250,00 €	200,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
⌘ Public non payant		<i>d'oct à avril</i>	<i>de mai à sept</i>
Grande salle	Forfait	400,00 €	350,00 €
Salle intermédiaire	Forfait	250,00 €	200,00 €
Dojo	Forfait	200,00 €	150,00 €
Préparation salle - équipement spécifique	l'heure	20,00 €	20,00 €
⌘ Associations			
* ASG	Année	Heure planifiée	H sup, hors WE
* Roulettes gacéennes	l'heure	70,00 €	7,15 €
* Familles rurales			
* Collège Trégaro			
* Ass° animation du canton de Gacé			

Sur proposition de la commission, il est proposé de ne plus facturer cette salle à l'instar de ce qui est pratiqué pour le gymnase intercommunal de Sap en Auge.

En effet, cette facturation est contestée car cela crée une certaine iniquité entre les clubs sportifs en gestion directe associative et ceux gérés par des structures parapubliques telles que la MJC.

Il est proposé à l'assemblée

▫ de ne plus facturer les salles

▫ d'instaurer un système de caution pour obliger d'une part les organisateurs de manifestations à rendre les locaux propres et d'autre part à être raisonnable sur leur demande de créneaux d'utilisation

Caution proposée :	Mise à disposition du badge :	50.00 €
	Caution de la salle :	
	▫ pour une utilisation ordinaire	100.00 €
	▫ pour une utilisation exceptionnelle	250.00 € »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des sports

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **décide** de ne plus facturer à partir de l'exercice 2019 les salles de la Halle des sports de la Région de Gacé, tel que pratiqué précédemment

■ **décide d'instaurer** un système de caution pour obliger d'une part les organisateurs de manifestations à rendre les locaux propres et d'autre part à être raisonnable sur leur demande de créneaux d'utilisation

Caution proposée :	Mise à disposition du badge :	50.00 €
	Caution de la salle :	
	▫ pour une utilisation ordinaire	100.00 €
	▫ pour une utilisation exceptionnelle	250.00 €

20190409-05- SPORTS – AIDE AU FINANCEMENT DES POSTES D'ENCADREMENT DES CLUBS DE FOOTBALL

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« *La fin des contrats aidés a pour conséquence d'assécher les moyens financiers des clubs sportifs notamment ceux des clubs de football qui ne peuvent plus financer comme auparavant l'encadrement des jeunes sportifs et les entraînements. Les encadrants ont des compétences qui pourraient être mises à profit dans les centres de loisirs en diversifiant le panel d'activités.*

Afin d'aider les clubs à maintenir le même niveau de qualité de prestations à l'égard de leurs adhérents, il a été suggéré de financer à l'instar de ce qui a pu être proposé à Gacé 6 à 8 semaines d'animation : Cela pourrait être proposé :

- *Aux animateurs sportifs qui interviennent d'ores et déjà pour le compte de notre collectivité ou qui vont l'intégrer avec la prise de compétence MJC de Vimoutiers*
- *Il conviendra cependant de tenir compte du retour éventuel de l'éducateur sportif actuellement en disponibilité (MJC de Gacé)*

La commission propose en concertation avec les Présidents de clubs de Football de recruter pendant la période estivale : 8 semaines –en lieu et place des animateurs de centres de loisirs recrutés sur la base de contrats extérieurs pour l'encadrement des enfants de 6 à 17 ans, les éducateurs et/ou entraîneurs sportifs des clubs. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission : enfance

Vu l'avis favorable de la commission des sports

Vu l'avis favorable de la commission des finances tenant compte de la mission sociale assurée par ces encadrants

Vu la concertation organisée avec les clubs sportifs

Vu l'organisation d'ores et déjà mise en place sur le secteur de Gacé

Considérant la fin des contrats aidés et les difficultés auxquelles sont confrontés les clubs de football

Considérant les compétences des encadrants sportifs des clubs de Football

■ **décide** de recruter pendant la période estivale et pour une durée maximale de 8 semaines, en lieu et place des animateurs de centres de loisirs recrutés sur la base de contrats extérieurs pour l'encadrement des enfants de 6 à 17 ans, les éducateurs et/ou entraîneurs sportifs des clubs.

20190409-06 - CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DES REPAS POUR LES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE GACE PAR LE COLLEGE J-MOULIN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« La communauté de communes en 2014 a fait le choix de participer au financement des investissements réalisés dans la cuisine du collège Jean MOULIN. Cette convention conclue pour une durée de 5 ans prévoyait en outre la mise à disposition de 2 agents pour aider à la confection des repas. Elle doit être révisée et ce à la demande du Conseil départemental 61.

Il a été convenu lors de la dernière réunion :

- de renforcer l'équipe de la cuisine à raison de 2 heures x 4 jours x 36 semaines
- de reprendre la facturation des commensaux ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes de la Région de Gacé en 2017 faisant le choix de participer au financement des travaux d'investissement du collège J MOULIN ; Cette convention conclue pour une durée de 5 ans prévoyait en outre la mise à disposition de 2 agents pour aider à la confection des repas.

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que cette convention doit être révisée et ce à la demande du Conseil départemental 61.

Il a été convenu lors de la dernière réunion :

- de renforcer l'équipe de la cuisine à raison de 2 heures x 4 jours x 36 semaines
- de reprendre la facturation des commensaux

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le conseil départemental de l'Orne pour la fourniture des repas pour les établissements élémentaires et maternels de Gacé.

Sera prévu également :

- de renforcer l'équipe de la cuisine à raison de 2 heures x 4 jours x 36 semaines
- de reprendre la facturation des commensaux

20190409-07a – INTERET COMMUNAUTAIRE - MODIFICATIONS

Le conseil communautaire, à la majorité

Contre : Messieurs GOURDEL Sébastien, De Colombel Bertrand

Abstentions : Mesdames MAYZAUD Marie-Thérèse, DENIS Marie-Laure, TRINITE Monique

Messieurs BIGOT Philippe, DESLANDES Kléber, HOORELBEKE Dominique, De LESQUEN Bruno, TANGUY Gérard, ROUMIER François, GRIMBERT Jean, ROBIN Jean-Marie, PALLUD Jean

Oui, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes en date du 15 mars 2018 concernant la compétence enfance

ENFANCE

- Création, gestion des structures multi-accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire
- Relais Assistantes Maternelles d'intérêt communautaire
- Création, gestion et investissement des centres de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire
- Création, gestion des centres de loisirs et d'accueil des adolescents d'intérêt communautaire

Vu l'intérêt communautaire défini lors de la séance du 15 mars 2018

Vu l'avis favorable de la commission : enfance

Vu l'avis favorable, à la majorité de la commission des finances

■ **décide de modifier l'intérêt communautaire concernant la compétence Enfance tel que ci-après :**

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

ENFANCE

Sont d'intérêt communautaire :

Petite enfance, moins de 3 ans

- le Jardin de COLAS à VIMOUTIERS
- RAM de Vimoutiers et RAMII pour les 2 autres territoires : Gacé et le Merlerault

Enfance de 3 à 17 ans

- Centre de loisirs de Pontchardon
- Garderie périscolaire de Sap en Auge
- La Ruche de Sap en Auge
- Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM
- MJC de Vimoutiers
- Centre de loisirs du Merlerault
- Centre de loisirs de Sainte Gauburge – Sainte Colombe
- Mutualisation des compétences des animateurs

- *Accueil et financement de certaines structures culturelles, sportives, sociales du Merlerault*

ASSOCIATION D'ANIMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- *Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM*
- *MJC de Vimoutiers*

20190409-07b – HARMONISATION DE LA COMPETENCE ENFANCE ET DES MODELES MJC EXERCES SUR LE TERRITOIRE

Le conseil communautaire, à la majorité

Contre : Messieurs GOURDEL Sébastien, De Colombel Bertrand

Abstentions : Mesdames MAYZAUD Marie-Thérèse, DENIS Marie-Laure, TRINITE Monique

Messieurs BIGOT Philippe, DESLANDES Kléber, HOORELBEKE Dominique, De LESQUEN Bruno,

TANGUY Gérard, ROUMIER François, GRIMBERT Jean, ROBIN Jean-Marie, PALLUD Jean

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« *En fusionnant, la cdcVAM a hérité de modes de fonctionnement et d'approches des compétences différents.*

Cela vaut

- 1- *pour la compétence adolescence qui n'était pas exercé par la cdc historique du Pays du camembert*
- 2- *pour les structures de gestion : MJC de Gacé devenue KANTOUT'ANIM dont la gestion est prise en totalité par la cdc historique de Gacé*
Quant à la MJC de Vimoutiers, la gestion était partagée entre la commune et la cdc.
- 3- *Sur l'exercice partiel de compétence ados, sur le Merlerault où des activités sont proposées via les clsh, aux adolescents*
- 4- *Les subventions versées par les communes pour le fonctionnement du centre de loisirs de SAP EN AUGE : 800 € la RUCHE qui fonctionne l'été sera impactée en 2020.*

En outre, ces structures assurent une offre diversifiée dans le domaine culturel, sportif

Elles sont gestionnaires pour Gacé : du club de Hand Ball et pour Vimoutiers : du club de Basket, voire d'autres clubs moins importants comme le Tir à l'arc, la gymnastique.

Elles développent également des actions intergénérationnelles afin de permettre aux enfants des familles de quelle qu'origine qu'ils soient d'accéder aux loisirs et à la culture.

Cette ambiguïté par rapport aux statuts de la cdcVAM obligera à une nouvelle rédaction de l'intérêt communautaire.

RAPPEL DES STATUTS

ENFANCE

- *Création, gestion des structures multi-accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire*
- *Relais Assistantes Maternelles d'intérêt communautaire*
- *Création, gestion et investissement des centres de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire*
- *Création, gestion des centres de loisirs et d'accueil des adolescents d'intérêt communautaire*

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

ENFANCE

Sont d'intérêt communautaire :

Petite enfance, moins de 3 ans

- *le Jardin de COLAS à VIMOUTIERS*
- *RAM de Vimoutiers et RAMII pour les 2 autres territoires : Gacé et le Merlerault*

Enfance de 3 à 17 ans

- *Centre de loisirs de Pontchardon*
- *Garderie périscolaire de Sap en Auge*
- *La Ruche de Sap en Auge*
- *Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM*
- *MJC de Vimoutiers*
- *Centre de loisirs du Merlerault*
- *Centre de loisirs de Sainte Gauburge – Sainte Colombe*
- *Mutualisation des compétences des animateurs*
- *Accueil et financement de certaines structures culturelles, sportives, sociales du Merlerault*

ASSOCIATION D'ANIMATION PLURIDISCIPLINAIRE

- *Association d'animation du canton de Gacé : KANTOUT'ANIM*
- *MJC de Vimoutiers*

Pour information, il est donné les bilans de fréquentation pour l'exercice 2018.

Nom des structures	TOTAL									Total	Capacité Théorique	%TAGE
	- 6 ans			6/12 ans			12/17 ans					
	Ptes vacances	Eté	Mercredis	Ptes vacances	Eté	Mercredis	Ptes vacances	Eté	Mercredis			
Mjc Vimoutiers	1119	1537	335	3050	7176	953	2127	2482	164	18943	41714	45,41
Clsh de Pontchardon	816	1096	1302	1940	1248	1740				8142	14440	56,39
Ste Gauburge		612			2752					3364	5900	57,02
clsh du Merlerault	2312	2436	1759	3466	3692	1915				15580	26692	58,37
Mjc de Gacé	1461	2182	1816	2756	2974	3703	124	632		15648	28882	54,18
Sap en Auge	Garderie			Garderie								
¤ Garderie periscol	2577		1265	4581		2422				10845		
¤ La Ruche		1060			2392			298		3750		
Total heures	8285	8923	6477	15793	20234	10733	2251	3412	164	76272	117628	64,84

¤ MJC de GACE

Il sera organisé dans les prochains jours une réunion avec la ville de Gacé, les administrateurs actuels de la MJC afin d'apporter

- 1- *Une meilleure lisibilité des actions des élus directs de Gacé*
- 2- *Une aide aux gestionnaires actuels qui se trouvent confrontés aux problèmes de gestion des ressources humaines mises à disposition,*
 - a. *Comme pour la MJC de Vimoutiers : Exercice directe de l'autorité hiérarchique par la cdcVAM pour anticiper les dysfonctionnements*

Et à la difficulté de consacrer un temps suffisant pour la gestion de cette structure.

- 3- *Actuellement, 3 agents territoriaux sont mis à disposition*
 - a. *La coordonnatrice administrative*
 - b. *Un adjoint territorial d'animation, BAFD*
 - c. *Un adjoint territorial d'animation, BAFD*
 - d. *Un adjoint d'animation BPJEPS actuellement en disponibilité, susceptible de revenir si son CDI avec le club de football d'Argentan ne peut pas être pérennisé.*
- 4- *L'association a recruté en CDD, un adjoint d'animation mis à disposition du club de football pendant 14 semaines à raison de 12 heures 30/semaine*

¤ MJC DE VIMOUTIERS

Copie de la convention tripartite en annexe 1

Sur la période 2017-2018,

La charge financière supportée par les collectivités a été de :

	Vimt	Cdcvam	MJC	Total
Charges à caractère général	22 176,88	266,87	65 394,83	87 838,58
Charges de personnel	140 860,22	67 395,64	66 039,27	274 295,13
	163 037,10	67 662,51	131 434,10	362 133,71
Atténuation de charges	2 140,83			2 140,83
Rembt cdc - Mise à disposition	39 397,83			39 397,83
	41 538,66			41 538,66
Total général	121 498,44	67 662,51	131 434,10	320 595,05
Adhésion			5 270,00	5 270,00
Prestations			72 290,69	72 290,69
Autres produits			2 631,26	2 631,26
Pdts exceptionnels			30,00	30,00
Pdts financiers			60,81	60,81
Amort subv°équipement			2 697,43	2 697,43
Subvention			46 500,00	46 500,00
<i>Ville de Vimoutiers</i>			<i>31 500,00</i>	
<i>CDC VAM</i>			<i>8 000,00</i>	
<i>CAF</i>			<i>6 610,00</i>	
<i>Cnes autres</i>			<i>390,00</i>	
Total général	-	-	129 480,19	129 480,19
Résultat			1 953,91	
Effort social des collectivités	121 498,44	67 662,51		191 114,86

Pour l'incidence financière, nous raisonnons plutôt en année civile
Les données 2018, donnent les chiffres suivants :

	Libellé	2018	Pour une prise de compétence au 1-09-2019	
60611	Eau et assainissement	141,18	47,06	
60612	Energie- électricité	1 473,02	491,01	
60613	Chauffage urbain	13 202,90	4 400,97	Voir transfert contrat chauffage
60623	Alimentation		-	+ rythme des factures
60631	Fournitures d'entretien	2 147,05	715,88	
60632	Fournitures de pt équipement	5,50	1,83	
6067	Fournitures pédagogiques		-	
6064	Fournitures administratives		-	
611	Contrats prestations de service		-	
6132	Crédit bail immobilier		-	
615221	Entretien des bâtiments	4 659,42	1 553,14	
61558	Autres biens immobiliers	96,00	32,00	
6156	Maintenance	181,33	60,44	
616	Assurances	249,62	83,21	
6184	Formation		-	
6232	Fêtes et cérémonies		-	
6251	Frais de déplacement		-	
6262	Frais de télécommunication		-	
	011- Charges à caractère général	22 156,02	7 385,34	
6574	Subvention de fonctionnement	31 500,00	10 500,00	
	Autres charges de fonctionnement	31 500,00	10 500,00	
6215	Personnel affecté autres col			Tenir compte revalorisation
6336	Cotisation c gestion+cnfpt	2 189,56	729,85	indiciaire au 1-2019
64111	Rémunération pers l titulaire	87 601,23	29 200,41	
64112	Supplément familial	2 152,94	717,65	
64131	Rémunération Pers l non titulaire	5 027,10	1 675,70	
6451	Cotisation à l'URSSAF	14 342,49	4 780,83	
6453	Cotisation aux caisses de retraite	24 724,26	8 241,42	
6454	Assédict	296,32	98,77	
6455	Cotisations pour assurance pers	6 030,56	2 010,19	
6456	Vers au FNC		-	
6458	Cot°autres organismes sociaux		-	
6474	Versement œuvres sociales	1 194,99	398,33	
6475	Médecine du travail			
	012- Autres charges de personnel	143 559,45	47 853,15	
	TOTAL DES DEPENSES	197 215,47	65 738,49	

6091	De matières premières et fournitures		
619	sur services extérieures		
629	sur autres services ext		
6419	Sur rémunération du personnel	6 341,43	
	013- Attenuation de charges	6 341,43	
70846	Au GFP de rattachement	37 183,37	12 394,46
74718	Autres subventions		
722	Tvx en régie		
7713	Libéralités reçues		
	TOTAL DES RECETTES	43 524,80	12 394,46
	Solde	153 690,67	53 344,03

La commission Enfance a donné un avis favorable à la reprise de la compétence MJC de Vimoutiers dans sa globalité, incluant la compétence adolescence au 1^{er} septembre 2019, tel que ci-après :

- 1- Voir à moyenner sur 3 exercices pour fixer l'incidence au titre des allocations compensatrices de la CLECT
 - a. 4 mois en 2019
 - b. 8 mois en 2020
- 2- Voir amortissement des biens et/ou impact des investissements futurs à réaliser
- 3- Transfert de l'actif : biens mis à disposition de la MJC ; le local actuel, le dojo ...etc...
- 4- Incidence de l'agent en contrat CDD financé par la MJC et qui intervient principalement sur la compétence ados
- 5- Quelle convention d'objectifs mettre en place pour :
 - a. Maintenir la dynamique associative
 - b. Permettre à la commune siège d'être représentée au conseil d'administration de la MJC
- 6- Exercice direct de l'autorité hiérarchique par la cdcVAM pour anticiper les dysfonctionnements
- 7- Impact humain :
 - a. 3 agents titulaires :
 - i. Directrice : animateur territorial - 35 heures
 - ii. Secrétaire : adjoint administratif principal de 2^e CI - 35 heures
 - iii. Animateur : adjoint d'animation de 2^e classe - 35 heures
 - 1 agent à mettre à disposition
 - iv. Animateur : adjoint technique princ de 1^{er} classe - 609 heures ?

Agent devant partir à la retraite fin 2019, la cdcVAM fera son affaire du recrutement y compris pour l'entretien des locaux de la MJC qu'elle assure également

Madame la Présidente invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition,

- 1- Adopter le nouvel intérêt communautaire tel qu'exposé
- 2- Accepter le transfert de compétence MJC tel qu'exposé
- 3- Adopter les conséquences budgétaires suivantes :
 - Montant de l'A Compensatrice versée à Vimoutiers

Vimoutiers	Montant
A C au 31-12-2018	420 953,16
Charges transférées	53 344,03
A C provisoire 2019	367 609,13
 - Créer les postes d'agents titulaires tels qu'exposés plus haut
 - Accepter le passif et l'actif de cette compétence
- 4- De demander à la commission enfance de proposer une convention d'objectifs fixant les engagements des différentes parties y compris avec la ville de Vimoutiers, en veillant à maintenir la dynamique associative, posant comme principe que l'autorité hiérarchique sur les agents transférés sera conservée par la cdcVAM
- 5- De dire que la subvention versée par les communes pour le fonctionnement du centre de loisirs de SAP EN AUGÉ : 800 € sera impactée en 2020 »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la communauté de communes en date du 15 mars 2018 concernant la compétence enfance

Vu l'intérêt communautaire défini lors de la séance du 15 mars 2018 et modifié le 9 avril 2019

Vu l'avis favorable de la commission : enfance

Vu l'avis favorable, à la majorité de la commission des finances

Considérant les modes de fonctionnement et approches différentes de la compétence enfance sur le territoire

- 5- pour la compétence adolescence elle n'était pas exercée par la cdc historique du Pays du camembert
- 6- la structures de gestion : MJC de Gacé devenue KANTOUT'ANIM est prise en totalité par la cdc historique de Gacé
Quant à la MJC de Vimoutiers, la gestion est partagée entre la commune de VIMOUTIERS et la cdc.
- 7- l'exercice partiel de compétence ados, sur le Merlerault où des activités sont proposées via les clsh, aux adolescents
- 8- Les subventions versées par quelques communes pour le fonctionnement du centre de loisirs de SAP EN AUGE

En outre, ces structures assurent une offre diversifiée dans le domaine culturel, sportif
Elles sont gestionnaires pour Gacé : du club de Hand Ball et pour Vimoutiers : du club de Basket, voire d'autres clubs moins importants comme le Tir à l'arc, la gymnastique.
Elles développent également des actions intergénérationnelles afin de permettre aux enfants des familles de quelle qu'origine qu'ils soient d'accéder aux loisirs et à la culture.

Vu la structure de gestion sur le territoire de Gacé et les souhaits exprimés par les élus de ce territoire

- 5- Une meilleure lisibilité des actions
- 6- Une aide aux gestionnaires actuels qui se trouvent confrontés aux problèmes de gestion des ressources humaines mises à disposition,
 - a. Comme pour la MJC de Vimoutiers : Exercice directe de l'autorité hiérarchique par la cdcVAM pour anticiper les dysfonctionnements

Et à la difficulté de consacrer un temps suffisant pour la gestion de cette structure.

- 7- Actuellement, 3 agents territoriaux sont mis à disposition
 - a. La coordonnatrice administrative
 - b. Un adjoint territorial d'animation, BAFD
 - c. Un adjoint territorial d'animation, BAFD
 - d-ainsi qu'un adjoint d'animation BPJEPS actuellement en disponibilité, susceptible de revenir si son CDI n'était pas pérennisé.
- 8- L'association a recruté en CDD, un adjoint d'animation mis à disposition du club de football pendant 14 semaines à raison de 12 heures 30/semaine

Vu la structure de gestion sur le territoire de Vimoutiers et de l'ex-Pays du camembert et les souhaits exprimés par les élus de ce territoire

- 1- Sur la dernière saison 2017-2018, la charge financière supportée par les collectivités a été de :

	Vimt	Cdcvam	MJC	Total
Charges à caractère général	22 176,88	266,87	65 394,83	87 838,58
Charges de personnel	140 860,22	67 395,64	66 039,27	274 295,13
	163 037,10	67 662,51	131 434,10	362 133,71
Atténuation de charges	2 140,83			2 140,83
Rembt cdc - Mise à disposition	39 397,83			39 397,83
	41 538,66			41 538,66
Total général	121 498,44	67 662,51	131 434,10	320 595,05
Adhésion			5 270,00	5 270,00
Prestations			72 290,69	72 290,69
Autres produits			2 631,26	2 631,26
Pdts exceptionnels			30,00	30,00
Pdts financiers			60,81	60,81
Amort subv°équipement			2 697,43	2 697,43
Subvention			46 500,00	46 500,00
<i>Ville de Vimoutiers</i>			31 500,00	
<i>CDC VAM</i>			8 000,00	
<i>CAF</i>			6 610,00	
<i>Cnes autres</i>			390,00	
Total général	-	-	129 480,19	129 480,19
Résultat			1 953,91	
Effort social des collectivités	121 498,44	67 662,51		191 114,86

- 1- Sur une année civile, (données extraites de l'exercice 2018 de la ville de Vimoutiers), l'incidence financière pour le budget intercommunal serait de :

Libellé	2018	Pour une prise de compétence au 1-09-2019	
60611 Eau et assainissement	141,18	47,06	
60612 Energie- électricité	1 473,02	491,01	
60613 Chauffage urbain	13 202,90	4 400,97	Voir transfert contrat chauffage
60623 Alimentation		-	+ rythme des factures
60631 Fournitures d'entretien	2 147,05	715,68	
60632 Fournitures de pt équipement	5,50	1,83	
6067 Fournitures pédagogiques		-	
6064 Fournitures administratives		-	
611 Contrats prestations de service		-	
6132 Crédit bail immobilier		-	
615221 Entretien des bâtiments	4 659,42	1 553,14	
61558 Autres biens immobiliers	96,00	32,00	
6156 Maintenance	181,33	60,44	
616 Assurances	249,62	83,21	
6184 Formation		-	
6232 Fêtes et cérémonies		-	
6251 Frais de déplacement		-	
6262 Frais de télécommunication		-	
011- Charges à caractère général	22 156,02	7 385,34	
6574 Subvention de fonctionnement	31 500,00	10 500,00	
Autres charges de fonctionnement	31 500,00	10 500,00	
6215 Personnel affecté autres col			Tenir compte revalorisation
6336 Cotisation c gestion+cnfpt	2 189,56	729,85	indiciaire au 1-2019
64111 Rémunération pers l titulaire	87 601,23	29 200,41	
64112 Supplément familial	2 152,94	717,65	
64131 Rémunération Pers l non titulaire	5 027,10	1 675,70	
6451 Cotisation à l'URSSAF	14 342,49	4 780,83	
6453 Cotisation aux caisses de retraite	24 724,26	8 241,42	
6454 Assédic	296,32	98,77	
6455 Cotisations pour assurance pers	6 030,56	2 010,19	
6456 Vers au FNC		-	
6458 Cot'autres organismes sociaux		-	
6474 Versement œuvres sociales	1 194,99	398,33	
6475 Médecine du travail			
012- Autres charges de personnel	143 559,45	47 853,15	
TOTAL DES DEPENSES	197 215,47	65 738,49	

■ décide de reprendre la compétence MJC de Vimoutiers dans sa globalité, incluant la compétence adolescence au 1^{er} septembre 2019, aux conditions ci-après

- 8- De proposer à la ville de Vimoutiers de moyenner sur 3 exercices les données financières pour fixer l'incidence au titre des allocations compensatrices de la CLECT
 - a. 4 mois en 2019
 - b. 8 mois en 2020
- 9- De reprendre les rythmes d'amortissement des biens acquis pour cet établissement
- 10- De mesurer l'impact des investissements futurs à réaliser
- 11- D'accepter le transfert de l'actif : biens mis à disposition de la MJC ; le local actuel, le dojo ...etc...
- 12- D'être informé de la situation de l'agent en contrat CDD financé par la MJC et qui intervient principalement sur la compétence ados
- 13- De demander la mise en place d'une convention d'objectifs dont l'objet serait de :
 - a. Maintenir la dynamique associative
 - b. Permettre à la commune siège d'être représentée au conseil d'administration de la MJC

14- De fixer comme prérequis l'exercice direct de l'autorité hiérarchique par la cdcVAM pour anticiper les dysfonctionnements

15- De constater l'Impact humain de ce transfert de compétences :

a. 3 agents titulaires :

- i. Directrice : animateur territorial - 35 heures
- ii. Secrétaire : adjoint administratif principal de 2^e CI - 35 heures
- iii. Animateur : adjoint d'animation de 2^e classe - 35 heures

b- 1 agent mis à disposition

- iv. Animateur : adjoint technique princ de 1^{er} classe - 609 heures
- Agent devant partir à la retraite fin 2019, la cdcVAM fera son affaire du recrutement y compris pour l'entretien des locaux de la MJC qu'elle assure également

■ décide d'accepter le transfert de compétence MJC tel qu'exposé

■ décide d'adopter les conséquences financières et budgétaires de ce transfert, à compter du 1^{er} septembre 2019

- Le montant de l'Allocation Compensatrice versée à Vimoutiers par l'intermédiaire de la CLECT sera modifié de manière provisoire

Vimoutiers	Montant
A C au 31-12-2018	420 953,16
Charges transférées	53 344,03
A C provisoire 2019	367 609,13

- Création des postes d'agents titulaires tels qu'exposés plus haut
- Accepter le passif et l'actif de cette compétence

■ décide de dire que les subventions versées par les communes du territoire pour le fonctionnement des centres de loisirs : compétence adolescence et plus particulièrement celle de de SAP EN AUGÉ seront impactées en 2020

20190409-08-TARIFS 2019 DES CLSH DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« La CAF a relevé les montants des quotients familiaux. L'objectif est de permettre d'augmenter le nombre potentiels d'enfants bénéficiaires. Le QF limite passe donc de 511 € à 600 € ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le nouveau quotient familial fixé par la CAF

Vu l'avis favorable de la commission enfance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ décide de fixer à compter du 23 mars 2019, les tarifs d'accès aux centres de loisirs de la CDC VAM gérés en direct :

	Journée	Matin	A midi	à la semaine
QF - 600 €	5,00 €	2,80 €	2,80 €	20,00 €
QF 601 à 900 €	6,00 €	3,50 €	3,50 €	24,00 €
QF 901 à 1 700 €	7,00 €	3,90 €	3,90 €	28,00 €
QF + 1 701 €	8,00 €	4,50 €	4,50 €	32,00 €
Habitants hors cdc				
	Journée	Matin	A midi	à la semaine
Hors QF	9,00 €	4,50 €	4,50 €	36,00 €
	3 j + 2 nuits	5 j + 4 nuits		
QF - 600 €	40,00 €	120,00 €		
QF 601 à 900 €	45,00 €	140,00 €		
QF 901 à 1 700 €	50,00 €	150,00 €		
QF + 1 701 €	60,00 €	160,00 €		
	Unité			
Repas	3,35 €			

20190409-09a – PROGRAMME VOIRIE 2019 ET SUIVANTS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente donne connaissance à l'assemblée des besoins exprimés par les mairies en matière de voirie intercommunale et rappelle les orientations budgétaires arrêtées au mois de juillet 2018 qui fixaient pour les 3 années à venir les montants pouvant être budgétés pour les travaux de voirie.

Libellé	2019	2020
Pays du camembert	150 000,00 €	150 000,00 €
Région de Gacé	250 000,00 €	250 000,00 €
Vallée du Merlerault	250 000,00 €	250 000,00 €
Total	650 000,00 €	650 000,00 €
sur les 2 exercices		1 300 000,00 €
avec fds de concours 20%		216 666,67 €
Total enveloppe du marché		1 516 666,67 €

Vu le nouveau Règlement de voirie, adopté en juillet 2018, l'enveloppe peut être abondée du montant des fonds de concours, soit 20% du montant HT des travaux.

La commission de la voirie propose à l'assemblée, afin d'anticiper le renouvellement de l'assemblée communautaire et le temps nécessaire à la mise en place des commissions techniques, eu égard au travail de recensement d'ores et déjà effectué des travaux de voirie,

« de mettre en place un marché à bons de commande »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission voirie

Vu les demandes de travaux exprimés par les maires du territoire

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ décide de prendre acte de la liste des travaux exprimés par les maires du territoire de la communauté de communes

- Région de Gacé

Estimation Montant Voirie 2019 - secteur Gacé

Commune	Total estimation montant voirie 2019 par commune secteur Gacé	part de la CDCVAM 80%	part de la commune 20%
La Trinité des Laitiers	10 556,20 €	8 444,96 €	2 111,24 €
Menil Hubert	25 959,20 €	20 767,36 €	5 191,84 €
Chaumont	17 728,50 €	14 182,80 €	3 545,70 €
Cisai Saint Aubin	37 557,90 €	30 046,32 €	7 511,58 €
Résenlieu	45 570,80 €	36 456,64 €	9 114,16 €
Mardilly	33 288,00 €	26 630,40 €	6 657,60 €
St Evroult de Montfort	49 565,70 €	39 652,56 €	9 913,14 €
La Fresnaie Fayel	15 283,60 €	12 226,88 €	3 056,72 €
Orgères	9 651,60 €	7 721,28 €	1 930,32 €
Le Sap André	9 532,20 €	7 625,76 €	1 906,44 €
Croisilles	26 264,20 €	21 011,36 €	5 252,84 €
Neuville sur Touques	7 715,30 €	6 172,24 €	1 543,06 €
Coulmer	- €	- €	- €
Gacé	50 261,30 €	40 209,04 €	10 052,26 €
Total montant 2019 en € HT	338 934,50 €	271 147,60 €	67 786,90 €
Total montant 2019 en € TTC	406 721,40 €	325 377,12 €	81 344,28 €

- Vallées du Merlerault

Estimation Montant Voirie 2019 secteur Le Merlerault

Commune	Estimation coût voirie 2019 par commune secteur Le Merlerault	part de la CDCVAM 80%	part de la commune 20%
Menil Vicomte	14 906,35 €	11 925,08 €	2 981,27 €
Lignières	18 448,00 €	14 758,40 €	3 689,60 €
Menil Froger	- €	- €	- €
Godisson	25 704,30 €	20 563,44 €	5 140,86 €
Planches	4 266,30 €	3 413,04 €	853,26 €
Ste Gauburge	109 421,50 €	87 537,20 €	21 884,30 €
Echauffour	75 367,95 €	60 294,36 €	15 073,59 €
Nonant Le Pin	16 408,10 €	13 126,48 €	3 281,62 €
Champ Haut	21 085,70 €	16 868,56 €	4 217,14 €
La Genevraie	87 659,80 €	70 127,84 €	17 531,96 €
St Germain de Clairefeuille	- €	- €	- €
Le Merlerault	63 906,55 €	51 125,24 €	12 781,31 €
St Pierre des Loges	20 783,75 €	16 627,00 €	4 156,75 €
Les Authieux du Puits	- €	- €	- €
Total montant 2019 HT	457 958,30 €	366 366,64 €	91 591,66 €
Total montant 2019 TTC	549 549,96 €	439 639,97 €	109 909,99 €

- Pays du camembert

Estimation Montant Voirie 2019 - secteur Pays du camembert

Commune	Total estimation montant voirie 2019 par commune secteur Pays du camembert	part de la CDCVAM 80%	part de la commune 20%
Aubry le Panthou	25 724,60 €	20 579,68 €	5 144,92 €
Avernes St Gourgon	17 343,90 €	13 875,12 €	3 468,78 €
Le Bosc Renoult	15 648,40 €	12 518,72 €	3 129,68 €
	19 526,80 €	15 621,44 €	3 905,36 €
Camembert	21 728,00 €	17 382,40 €	4 345,60 €
	3 000,00 €	2 400,00 €	600,00 €
Canapville	10 982,30 €	8 785,84 €	2 196,46 €
Les Champeaux	19 727,10 €	15 781,68 €	3 945,42 €
Champosoult	26 785,20 €	21 428,16 €	5 357,04 €
Crouttes	21 000,10 €	16 800,08 €	4 200,02 €
Fresnay le Samson	8 796,90 €	7 037,52 €	1 759,38 €
	6 000,00 €	4 800,00 €	1 200,00 €
Guerquesalles	11 429,30 €	9 143,44 €	2 285,86 €
Pontchardon	16 388,20 €	13 110,56 €	3 277,64 €
	2 559,00 €	2 047,20 €	511,80 €
Le Renouard	14 147,50 €	11 318,00 €	2 829,50 €
Roiville	17 209,10 €	13 767,28 €	3 441,82 €
St Aubin de Bonneval	0,00 €	0,00 €	0,00 €
St Germain d'Aulnay	15 000,00 €	12 000,00 €	3 000,00 €
Sap en Auge rural	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sap en Auge ville	10 316,90 €	8 253,52 €	2 063,38 €
Ticheville	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vimoutiers rural	22 143,80 €	17 715,04 €	4 428,76 €
Fossé et débernage		0,00 €	
Total montant 2019 HT	305 457,10 €	244 365,68 €	61 091,42 €
Total montant 2019 TTC	366 548,52 €	293 238,82 €	73 309,70 €

Soit un total de :

Libellé	Montant	
	HT	TTC
Pays du camembert	305 457,10 €	366 548,52 €
Région de Gacé	338 934,50 €	406 721,40 €
Vallée du Merlerault	457 958,30 €	549 549,96 €
Total	1 102 349,90 €	1 322 819,88 €

■ rappelle le principe de versement d'un fonds de concours égal à au moins 20% du montant HT des travaux, hors travaux d'entretien : curage de fossés, débernage ...

■ autorise Madame la Présidente ou son représentant, eu égard au travail de recensement d'ores et déjà effectué des travaux de voirie,

α de mettre en place un marché : sous forme d'un accord cadre à bons de commande

- D'une durée de 24 mois
- Aux conditions financières suivantes

Période	Tranche ferme 2019		Reconduction 1	
	HT	TTC	HT	TTC
Tranche ferme	500 000,00 €	600 000,00 €	633 333,33 €	760 000,00 €
Reconduction 1	500 000,00 €	600 000,00 €	633 333,33 €	760 000,00 €
Total	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	1 266 666,67 €	1 520 000,00 €

- De fixer, la date d'échéance au 31 décembre 2020
- Le marché pourra être reconduit 1 fois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties
- La période de reconduction ira du 1^{er} janvier 2020 à la fin de l'année.
- De procéder selon la procédure adaptée pour la consultation des entreprises, sachant que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques de la cdcVAM
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue
- De désigner Madame la Présidente ou son représentant pour signer les bons de commande correspondants à ce marché

■ dit que les crédits suffisants ont été prévus au Budget primitif 2019

20190409-10 ENTRETIEN DES FOSSES, REPROFILAGE ET DEBERNAGE

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« La commission de la voirie recommande de dissocier le marché d'entretien des fossés qui comprendra les prestations de curage, de reprofilage et les travaux associés. Le curage des fossés étant une dépense d'entretien n'est pas éligible aux fonds de concours »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

■ autorise Madame la Présidente ou son représentant, eu égard au travail de recensement d'ores et déjà effectué des travaux d'entretien de fossés, de curage et de débarnage

▫ de mettre en place un marché : sous forme d'un accord cadre à bons de commande

- D'une durée de 24 mois
- Aux conditions financières suivantes
- Ce marché sera décomposé en 2 lots tenant compte :
Des secteurs de : Vimoutiers
Gacé – Le Merlerault

Période	Tranche ferme 2019		Reconduction 1	
	HT	TTC	HT	TTC
Tranche ferme	15 000,00 €	18 000,00 €	34 000,00 €	40 800,00 €
Reconduction 1	15 000,00 €	18 000,00 €	34 000,00 €	40 800,00 €
Total	30 000,00 €	36 000,00 €	68 000,00 €	81 600,00 €

- De fixer, la date d'échéance au 31 décembre 2020
- Le marché pourra être reconduit 1 fois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties
- La période de reconduction ira du 1^{er} janvier 2020 à la fin de l'année.
- De procéder selon la procédure adaptée pour la consultation des entreprises, sachant que la maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques de la cdcVAM
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue
- De désigner Madame la Présidente ou son représentant pour signer les bons de commande correspondants à ce marché

■ dit que les crédits suffisants ont été prévus au Budget primitif 2019

20190409-11- APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ENERGIE COORDONNE PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE (Te61)

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente donne connaissance du courrier de TE 61 en date du 11 février proposant d'organiser un groupement de commandes d'achat d'électricité, permettant ainsi aux acheteurs publics de répondre aux obligations de mise en concurrence des contrats de fourniture d'énergie.

Le contrat précédent arrive à échéance le 31 décembre 2019, et il convient pour TE 61 de lancer une consultation pour une nouvelle période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

3 sites sont concernés par (tarif jaune)

- L'école G Flaubert à Vimoutiers
- La Halle des sports de Gacé
- La Piscine de Gacé

Pour les 2 premiers sites, pourraient s'envisager la mise en place de compteur bleu. Mais, cela suppose des travaux de modification des installations qui peuvent s'avérer coûteux et fragiliser les utilisations.

Les services techniques proposent à l'assemblée de participer au groupement de commandes de TE 61.

Pour la fourniture de Gaz, les services techniques recommandent de conserver la gestion des contrats »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME, portant nouvelle organisation du marché d'électricité

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Considérant qu'en égard à son expérience le Territoire d'Energie Orne (Te61) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents

Considérant la délibération tarifaire du Comité syndical en date du 13 décembre 2018 relative à l'adhésion des collectivités au groupement d'achat d'énergies

■ **décide :**

- 1- **D'approuver les termes de l'acte constitutif** du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, annexé à la présente délibération
- 2- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte constitutif joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- 3- **D'autoriser** Monsieur le Président du Territoire d'Energie Orne (Te61), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault
- 4- **De donner mandat** au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs
- 5- **De s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la communauté de communes est partie prenante

20190409-12 a – LE MERLERAULT – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA COMMUNE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité ;**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la commune du Merlerault

Vu la délibération du 14 avril 2015 de la cdc historique des Vallées du Merlerault fixant le prix de vente des terrains à 3 €/HT le m²

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **décide** de céder à la commune du Merlerault la parcelle de la zone d'activités n°1 d'une contenance de 4 695 m² au prix de 3.00 € HT le m²

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Me FOURMY, notaire au Merlerault

■ **dit** que les frais annexes liés à la régularisation de cette vente seront à la charge de l'acquéreur : la commune du Merlerault

20190409-12b – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MR MOUSSAY

Le conseil communautaire, **à l'unanimité ;**

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Monsieur MOUSSAY représentant la SCI du Moulin à vent

Vu la délibération du 14 avril 2015 de la cdc historique des Vallées du Merlerault fixant le prix de vente des terrains à 3 €/HT le m²

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **décide** de céder à la SCI du Moulin à vent sise au Merlerault une parcelle d'une contenance de 1 500 m² qui sera pris au détriment de la parcelle ZE 39 située au Merlerault – Zone d'activités du Moulin à vent moyennant le prix de 3.00 € HT, le m²

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Me FOURMY, notaire au Merlerault

■ **dit** que les frais annexes liés à la régularisation de cette vente seront à la charge de l'acquéreur : la SCI du Moulin à vent

20190409-12c – CAMEMBERT – REGULARISATION FONCIERE DE LA PLATEFORME ORDURES MENAGERES

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la construction d'une plateforme ordures ménagères sur le territoire de la commune de Camembert
Vu la nécessité de régulariser la domanialité de la parcelle
Vu l'avis favorable de la commission des finances

- **décide** d'acquérir moyennant l'euro symbolique une parcelle de 560 m² qui sera prise au détriment de la parcelle C 45p appartenant à la commune de Camembert
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Me SEJOURNE, notaire à Vimoutiers
- **dit** que les frais annexes liés à la régularisation de cette vente seront à la charge de la communauté de communes
- **dit** que les crédits suffisants ont été prévus au Budget annexe des Ordures Ménagères

20190409-12d – GACE – ZONE ARTISANALE DE LA BAZANNE – REGULARISATION FONCIERE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 juin 2018
Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques
Vu l'avis favorable de la commission des finances
Vu la nécessité de régulariser la domanialité de la voie qui dessert cette zone d'activité

- **décide** des échanges de terrain tels que ci-après ;
 - α Parcelle AL 234 d'une contenance initiale de 53 a 10 ca
 - SCI de la BAZANNE 1 ca
 - SCI de la BAZANNE 51 a 34 ca
 - CDC VAM 1 a 75 ca

 - α Parcelle AL 282 d'une contenance initiale de 23 a 70 ca
 - SCI de la BAZANNE 8 a 60 ca
 - SCI de la BAZANNE 13 a 41 ca
 - CDC VAM 1 a 69 ca
- **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'acte authentique de vente en l'étude de Me CHASSEVENT, notaire à GACE
- **dit** que les frais annexes liés à la régularisation de cette vente seront à la charge de La communauté de communes

20190409-12F – CESSION DE TERRAIN – EPFN – RUE DES POMMIERS A VIMOUTIERS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 3 juillet et du 12 décembre 2018 décidant de solliciter les fonds friches de la Région et de l'EPFN pour mener les études préalables à la démolition des bâtiments industriels lui appartenant, rue des pommiers à Vimoutiers en vue d'assurer le développement de la zone industrielle de cette commune
Vu le besoin de constituer une réserve foncière sur les parcelles 146 et 163 de la zone industrielle, tel que figuré sur le plan ci-après



Vu les règles d'accompagnement de l'EPFN Normandie qui tiennent compte des délais nécessaires à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, à constituer pour l'EPFN

Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2019 - Opération 63

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques

Vu l'avis favorable de la commission économique

■ **décide** de céder à l'EPFN Normandie, les parcelles AR 163 et 146 d'une contenance d'une part de 2 725 m² et d'autre part de 2 004 m² situées rue des pommiers et les ateliers implantés sur ces parcelles, à l'effet de constituer une réserve foncière

■ **sollicite** donc l'intervention de l'EPFN Normandie pour procéder à cette acquisition

■ **dit** que le prix de vente sera celui fixé par le service des domaines

■ **s'engage** à racheter les terrains tels que décrits plus haut dans un délai maximum de 5 ans

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'EPFN Normandie et tous actes permettant la bonne fin de ce dossier

20190409-13 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.211-1 et suivants

Vu les statuts de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault qui prévoit que celle-ci est compétente de plein droit pour instaurer et exercer le droit de préemption urbain en lieu et place des communes.

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permet aux collectivités d'acquérir en priorité, dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, de Cartes communales voire les anciens POS, des terrains faisant l'objet de cession et situés sur les zones urbaines (U) et les zones à urbaniser (AU) et en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement dans un ou plusieurs périmètres délimités

Considérant que l'intérêt majeur du droit de préemption urbain est lié à la compétence « économique »

Considérant qu'il semble de bonne gestion de déléguer une partie de l'exercice du droit de préemption urbain aux communes comme le prévoit l'article L 213-3 du code de l'urbanisme

■ **Décide** d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il en résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par les documents d'urbanisme (PLU, Carte communale, POS)

■ **Décide** de donner délégation aux communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain sur les zones suivantes :

α Pour les communes concernées par un Plan Local d'Urbanisme

- GACE : Délibération du 19-10-2015
- CROISILLES : Délibération du 11-06-2013
- VIMOUTIERS : Délibération du 28-11-2014
- RESENLIEU : Délibération du 24-06-2013

α Pour les communes dotées d'un droit de préemption pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat

- SAP EN AUGE :
 - GACE
- Pour les communes dotées d'ancien POS
- PONTCHARDON
 - Ste GAUBURGE – STE COLOMBE
 - CISAI ST AUBIN

■ **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes dispositions utiles pour la mise en œuvre de cette décision (Publicité, notification)

■ **Propose** que dans le cadre du droit de préemption concernant la sauvegarde du commerce et de l'artisanat, que le délai d'un an soit instauré pour permettre l'étude d'un éventuel nouvel usage

20190409-14 – VALIDATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN SUR LES COURS D'EAU DES BASSINS VERSANTS DE L'ORNE ET DU DON – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente indique à l'assemblée que le syndicat des bassins versants de l'Orne et de l'Odon souhaite engager un programme de restauration et d'entretien sur les cours d'eau des bassins versants de l'Orne et du Don.

Les communes de notre territoire qui sont concernées sont : Godisson, Le Merlerault, Les Authieux du Puits.

Le montant des travaux sera engagé sur plusieurs tranches, le montant total est de 16 878 €

Il est financé par :

- L'agence de l'eau pour 70%
- Le conseil régional pour 10%
- La communauté de communes et les riverains à hauteur de 20%

Ces travaux s'échelonnent sur une période de 9 ans (2020-2028) »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code rural, notamment les articles L.151-36 à 40

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.126-1, L.211-7 et R.214-88 à 104

Vu la Convention de mandat et de maîtrise d'ouvrage entre les communautés de communes des sources de l'Orne et des Vallées d'Auge et du Merlerault

Vu le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eaux présentés en séance

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **décide d'approuver le programme pluriannuel** de restauration et d'entretien sur les cours d'eau des bassins versants de l'Orne et du Don comme suit :

Désignation des travaux		Unité	Quantité estimée	Coût estimatif (TTC)
Gestion des ouvrages hydrauliques	seuil	U	8	190 700 €
	Vanne	U	3	5 000 €
	Siphon	U	2	
Remplacement ou réaménagement des ouvrages de franchissement	Pont	U	7	40 765 €
	Passage busé	U	17	176 413 €
	Passerelle	U	14	68 490 €
	Passage à gué	U	22	119 678 €
Aménagement des zones d'abreuvement		U	165	214 500 €
Pose de clôture		ml	30 028	210 196 €
Travaux de restauration hydromorphologique		ml	9 550	710 877 €
Restauration de la végétation de berges	Légère	ml	1 689	4 476 €
	Moyenne	ml	36 361	158 170 €
	Lourde	ml	10 160	60 960 €
Embâcle à retirer	Léger	U	112	6 720 €
	Lourd	U	98	17 640 €
Abattage d'arbre ponctuel	D < 200 mm	U	106	3 710 €
	200 mm < D < 400 mm	U	34	2 720 €
	D > 400 mm	U	53	9 275 €
Clôture en travers à retirer		U	28	980 €
Plantation sur berge		ml	8 363	60 214 €
Passage pêcheur à installer		U	47	7 050 €
TOTAL				2 068 533 €

■ **précise** que ces travaux doivent faire l'objet d'une Déclaration d'intérêt général

■ **précise** que par convention en date du 9 avril 2019, la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault délègue la maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes des Sources de l'Orne pour le lancement de la procédure réglementaire

■ **mandate** le Président de la communauté de communes des Sources de l'Orne pour lancer la procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général et solliciter auprès de Madame le Préfet de l'Orne la mise à l'enquête publique du projet de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins versants de l'Orne et du Don, en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral déclarant les travaux d'intérêt général sur les communes de : Almenêches, Aunou-sur-Odon, Belfonds, Boissei-la-Lande, Chailloué, La Chapelle-près-Sées, Le Château d'Almenêches, Macé, Médevy, Mortrée, Sées, Godisson, La Genevraie, Le Merlerault, Les Authieux-du-Puits, Brullemail, Gaprée et Saint-Léonard-des-Parc

■ **approuve** le plan de financement proposé comme suit :

Financiers	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	TOTAL
Agence de l'eau Seine Normandie	152 506 €	165 611 €	155 606 €	150 872 €	167 582 €	176 156 €	194 802 €	134 825 €	150 014 €	1 447 974 €
Région Normandie	21 787 €	23 659 €	22 229 €	21 553 €	23 940 €	25 165 €	27 829 €	19 261 €	21 431 €	206 854 €
CDC des Sources de l'Orne	37 806 €	42 278 €	44 169 €	18 404 €	35 417 €	35 699 €	44 422 €	24 751 €	28 614 €	311 560 €
CDC des Vallées de la Haute Sarthe	1 911 €	157 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 068 €
CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault	- €	1 293 €	- €	15 584 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 877 €
Propriétaire et/ou exploitant	3 856 €	3 589 €	290 €	9 118 €	12 463 €	14 631 €	11 235 €	13 770 €	14 247 €	83 199 €
TOTAL	217 865 €	236 587 €	222 295 €	215 531 €	239 403 €	251 651 €	278 289 €	192 607 €	214 305 €	2 068 533 €

■ **précise** que ces opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau feront l'objet d'un entretien ultérieur

■ **mandate** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Par mail en date du 13 mars 2019, Madame le Préfet demande à la communauté de communes de désigner de nouveaux membres à la commission de suivi du site de la Société Finagaz du Merlerault. Les membres sont désignés pour une durée de 5 ans ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande des services de la Préfecture de l'Orne en date du 13 mars 2019

Vu l'avis favorable de la commission des finances-

■ **Décide de désigner** pour une durée de 5 ans, à la commission de suivi du site de la Société FINAGAZ sur la commune du Merlerault, les membres suivants :

▫ Titulaire : Mme GRESSANT Martine

▫ Suppléant : Mr PALLUD Jean

20190409-15 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA HALTE FERROVIAIRE A SAINTE GAUBURGE – SAINTE COLOMBE ET LE MERLERAULT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

A l'horizon 2020, la Région Normandie exercera pleinement son rôle de collectivité organisatrice des mobilités, avec une compétence étendue à l'ensemble des trains desservant son territoire et aux transports routiers interurbains et scolaires.

Dans ce contexte, un schéma régional de transport est en cours de finalisation par le Conseil régional, qui impacte directement et négativement notre Communauté de communes et ses habitants, puisque sur la ligne Paris-Granville, aucune desserte de notre territoire ne serait maintenue, dès le 1er juillet 2019.

Madame la Présidente déplore vivement cette décision arbitraire, qui obligerait les habitants à aller prendre le train en gare de L'Aigle ou en gare d'Argentan, et soumet au Conseil communautaire le vote d'une motion à l'adresse du Conseil régional de Normandie afin que son «Plan de transport 2020» maintienne impérativement la halte ferroviaire de Ste-Gauburge-Ste-Colombe et celle du Merlerault qui sont non seulement utilisées localement, mais aussi par les habitants en provenance de tout le secteur, dont ceux de la région de Gacé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que la ligne ferroviaire Paris-Granville :

- est indispensable à une organisation efficiente des mobilités sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault,
- est un facteur d'attractivité majeur pour l'ensemble de ce vaste territoire rural, au profit duquel les élus communaux et communautaires ne cessent de se mobiliser et d'agir concrètement pour le maintien des services au public,
- doit être le plus aisément accessible aux habitants, en proximité, pour satisfaire aux besoins actuels et contribuer à l'installation de populations nouvelles,

■ **EXIGE** de la Région Normandie le maintien de la halte ferroviaire de Ste-Gauburge-Ste-Colombe et du Merlerault, assortie de dessertes adaptées, tant vers L'Aigle et Paris, que vers Argentan et Granville

■ **SOLLICITE UNE RENCONTRE** avec les élus régionaux en charge du dossier, afin d'étudier conjointement les modalités du maintien de la halte ferroviaire de Ste-Gauburge-Ste-Colombe et de l'organisation de sa desserte.

20190409-17 - SUBVENTIONS 2019

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable des commissions techniques : culture, scolaires, enfance, tourisme, services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances-

Décide :

- 1- **Fixe l'enveloppe budgétaire à inscrire à l'article 6574 des subventions du Budget primitif 2019 à la somme de 229 000 €**
- 2- **Décide d'accorder les subventions aux différents organismes et associations du territoire tel que ci-après**

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions à caractère culturel							
Gacé - Arts Expos Gacé			1 100,00				
Arts improvisés - St Aubin de Bonneval et achat de spectacles sur l'ensemble du territoire			2 000,00		3 000,00		pour 2000 €
Musique en campagne			300,00		300,00		
Spectacle "Confidences de la Dame aux Camélias"			1 500,00				
SEPTEMBRE MUSICAL	2 100,00		2 100,00		3 000,00		
Amicale école de musique	100,00		100,00		100,00		
Camembert au cœur de l'histoire	540,00		5 000,00		500,00		
Média - Risle	600,00		600,00		600,00		
Biches festival		2 000,00	5 000,00		5 000,00	1 000,00	
Familles rurales - Gacé - Concert pour la paix				400,00			
	3 340,00	2 000,00	17 700,00	400,00	12 500,00	1 000,00	
		5 340,00		18 100,00		13 500,00	

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions enfance							
FAMILLES RURALES GACE			400,00		400,00		
FAMILLE RURALES LE MERLERAULT			400,00	300,00	400,00		
GARDERIE DU BOSCO RENOULT	200,00						
JARDIN DE COLAS- Structure	32 382,00		32 382,00		39 225,00		
JARDIN DE COLAS- ram	5 703,00		5 703,00		6 752,00		
MJC DE VIMOUTIERS	7 000,00		8 000,00		10 000,00		
LA RUCHE - LE SAP	7 000,00		7 000,00		7 000,00	1 000,00	
MJC DE GACE							
* Ateliers peri-scolaires	15 000,00		15 000,00		15 000,00		
* Activités autres	16 500,00	7 000,00	16 500,00	7 000,00	16 500,00	7 000,00	
* CEJ	6 399,95		1 600,48		1 600,48		
* Investissements							
	90 184,95	7 000,00	86 985,48	7 300,00	96 877,48	8 000,00	
		97 184,95		94 285,48		104 877,48	

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions à caractère social							
Portage de repas - Soins santé de Putanges	160,00		160,00		160,00		
Secours catholique	1 750,00		1 750,00	300,00	1 750,00		
Secours populaire	1 440,00		1 440,00		1 440,00		
ADMR	700,00		700,00		700,00		
Centre soins miséricorde	700,00		700,00		700,00		
ASSAD - UNA	700,00		700,00		700,00		
Centre information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)			500,00		500,00		
Restaurant du cœur de Gacé			1 000,00		1 000,00		
RESO'AP - Secteur Merlerault - MSA							
▣ Régularisation année 2018					1 500,00		
▣ Engagement année 2019					1 500,00	100,00	Prise en charge cotisation benevoles
MISSION LOCALE			5 724,00		5 724,00		
▣ Gacé	2 155,00						
▣ Merlerault	2 500,00						
Amicale sapeurs pompiers							
* Le Merlerault	1 500,00		1 500,00		1 500,00		
* Moulins la Marche		400,00					
* Ste Gauburge	1 500,00		1 500,00		1 500,00		
* Vimoutiers						1 500,00	
* Le Sap						1 500,00	
* Gacé						1 500,00	
Protection civile Trun-Vimoutiers							
	13 105,00	400,00	15 674,00	300,00	18 674,00	4 600,00	
	13 505,00		15 974,00		23 274,00		

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions à caractère sportif							
PARIS CAMEMBERG 2017	6 000,00						
La Gaule Risoise	1 100,00		1 100,00		1 100,00		
La truite vimonastérienne					1 358,00		
Moto Club la Gacéenne		4 000,00					
Equiliberté		1 000,00					
Mahéru- Trail en rose							
	7 100,00	5 000,00	1 100,00	-	2 458,00		
	12 100,00		1 100,00		2 458,00		

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions à caractère touristique							
Office du Tourisme de l'Aigle	2 345,00						
Le Grand Jardin - Sap en Auge			3 500,00		5 000,00		
	2 345,00	-	3 500,00	-	5 000,00	-	
	2 345,00		3 500,00		5 000,00		

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions animaux errants							
Animaux errants (prévu non versé)							
REFUGE ANIMAL AUGERON (2017 : 0,80 cts/hbts)			8 450,40				
REFUGE ANIMAL AUGERON (2018 : 0,90 cts/hbts)	7 096,00		9 506,70				
REFUGE ANIMAL AUGERON (2019 : 0,90 cts/hbts)					9 137,70		
KIK DECLIC (5 060 hbts)							
* Cotisation annuelle, tranche habitants (pour 2017)	3 000,00		3 000,00				
* Frais de déplacement 80 € x par déplacement, ddé	1 600,00		1 600,00		160,00		
* Prise en charge animal 50 € x animal (2017), ddée et	1 000,00		1 000,00				
* Prise en charge animal 55 € x animal (2018), ddée en fin d'année			1 100,00		1 100,00		
* Cotisation annuelle, tranche habitants (pour 2018)	3 000,00		3 000,00				
* Cotisation annuelle, tranche habitants (pour 2019)	3 000,00				3 000,00		
	18 696,00	-	27 657,10	-	13 397,70	-	
	18 696,00		27 657,10		13 397,70		

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions d'intérêt local							
Comice agricole							
▣ Vimoutiers	800,00		800,00		800,00		
▣ Fay, Mahéru, St Pierre	195,00						
▣ Gacé, Merlererault	1 000,00		1 000,00		1 000,00		
Vimoutiers animation - concours cidre		400,00	400,00		400,00		
STE Hippique DE GACE	1 000,00		1 000,00		1 000,00		
42eme FETE DE LA TERRE - STE GAUBURGE						10 000,00	
	2 995,00	400,00	3 200,00	-	3 200,00	10 000,00	
	3 395,00		3 200,00		13 200,00		

LIBELLE	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	Réalisé		Réalisé		Prévu		
Subventions à caractère économique							
Bourse							
* soutien projet				1 861,20	5 000,00		
* permis de conduire				396,00	5 000,00		
ORNE INITIATIVE (15 656 habitants)	1 096,00		1 565,00		1 565,00		
	1 096,00	-	1 565,00	2 257,20	1 565,00	10 000,00	
	1 096,00		3 822,20		11 565,00		

■ **rappelle** pour les subventions à caractère scolaire les modes de calcul (Délibération du 18 décembre 2018)

▣ **Classes de découverte**

6 € x Nombre de jours x Nombre d'élèves des 46 communes de notre territoire

Il reviendrait au directeur d'école de solliciter les communes pour le reste à charge des familles. Limité à une seule classe de découverte dans l'année.

Le financement des classes découvertes sera étendu aux écoles privées du territoire.

▣ **Les crédits de fonctionnement**

- 42.50 euros x Nombre d'élèves de l'établissement

- 10 euros x Nombre d'élèves de l'établissement, libres d'emploi, payés pour moitié, à la rentrée scolaire de septembre et l'autre partie en février, sur la base des effectifs certifiés par le directeur de l'établissement

▣ **Le crédit scolaire pour les sorties scolaires de fin d'année**

- 6 € x Nombre d'élèves, dès lors qu'ils n'ont pas bénéficié d'un financement au titre des classes de découverte
- Ce crédit sera versé sous forme de subvention et inscrit à l'article 6574.

Le montant définitif du crédit sera arrêté au vu de la liste des enfants ayant effectivement participé à la sortie scolaire.

▣ **Le crédit scolaire pour les classes piscine**

- 6 € / jour/ élève
- Prise en charge des cars pour le transport des enfants sur le lieu de la piscine, au coût réel
- Limité à 2 classes : CP et CE1 permettant à chaque enfant d'avoir eu une initiation à la natation pendant sa scolarité
- Les familles et/ou les coopératives scolaires prennent en charge les frais de repas.
+ Mise à disposition du personnel encadrant pendant le séjour

En conséquence, les crédits accordés seront accordés en fonction des effectifs réels qui devront être fournis pas les différents établissements scolaires

<u>LIBELLE</u>	2017		2018		2019		Observations
	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	Normal	Exceptionnel	
	<i>Réalisé</i>		<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>		
<i>Subventions scolaires</i>							
COLLEGE HEE FERGANT-Piscine	2 793,00		2 793,00		2 768,00		
<i>Crédits scolaires</i>							
(10 € par élève)						100,00	Provision
ECOLE DE CROUTTES	350,00		175,00	225,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					420,00		
ECOLE G FLAUBERT	1 480,00		565,00	495,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					1 280,00		
ECOLE STE GAUBURGE-ECHAUFFOUR	745,00		1 080,00	385,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					1 560,00		
ECOLE DE NONANT LE PIN	580,00		350,00	335,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					700,00		
ECOLE DU MERLERAUT			195,00	295,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					510,00		
ECOLE DU SAP	1 540,00		770,00	585,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					1 200,00		
ECOLE DE GACE			1 310,00	1 550,00			
<i>Effectifs au 03-2019</i>					2 950,00		
* Subvention 8€ x nbe élèves	2 232,80						
* Ecole fleurie	136,50						
Le cahier des parents	345,00		345,00		345,00		
APEL Ecole Notre Dame	290,00		290,00		290,00		
APE Nonant le pin	1 944,00		1 944,00		300,00		
APE Gacé "Les petits loups gacéens"			250,00		250,00		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
 Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **adopte** le budget primitif 2019 du budget principal de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▣ section d'investissement : 12 424 495.25 €
 ▣ section de fonctionnement : 11 500 152.15 €

Commentaire :

PRESENTATION DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 500 152,15	10 035 606,45
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 464 545,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	11 500 152,15	11 500 152,15
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	6 900 048,10	7 853 219,32
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 771 046,15	4 571 275,93
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	1 753 401,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	12 424 495,25	12 424 495,25
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	23 924 647,40	23 924 647,40

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général		1 565 206,00		1 637 683,00	1 637 683,00	1 637 683,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		3 536 936,00		3 658 220,21	3 658 220,21	3 658 220,21	
014	Atténuations de produits		1 855 725,00		1 758 375,00	1 758 375,00	1 758 375,00	
65	Autres charges de gestion courante		1 357 950,00		1 360 749,00	1 360 749,00	1 360 749,00	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus							
Total des dépenses de gestion courante			8 315 817,00		8 415 027,21	8 415 027,21	8 415 027,21	
66	Charges financières		292 153,89		315 000,00	315 000,00	315 000,00	
67	Charges exceptionnelles		183 697,00		187 340,00	187 340,00	187 340,00	
68	Dotations provisions semi-budgétaires		10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00	
022	Dépenses im prévues		53 938,00		119 763,79	119 763,79	119 763,79	
Total des dépenses réelles de fonctionn			8 855 605,89		9 047 131,00	9 047 131,00	9 047 131,00	
023	Virement à la section d'investissement (5)		2 363 168,27		1 903 155,00	1 903 155,00	1 903 155,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		509 447,84		549 866,15	549 866,15	549 866,15	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)							
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme			2 872 616,11		2 453 021,15	2 453 021,15	2 453 021,15	
TOTAL			11 728 222,00		11 500 152,15	11 500 152,15	11 500 152,15	
							+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							11 500 152,15	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chap	Libellé		Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domaine et vent		641 395,00		619 950,00	619 950,00	619 950,00	
73	Impôts et taxes		7 370 262,00		7 478 779,00	7 478 779,00	7 478 779,00	
74	Dotations et participations		1 439 996,00		1 389 987,00	1 389 987,00	1 389 987,00	
75	Autres produits de gestion courante		363 930,00		247 278,00	247 278,00	247 278,00	
013	Atténuations de charges		50 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00	
Total des recettes de gestion courante			9 865 583,00		9 790 994,00	9 790 994,00	9 790 994,00	
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels		31 617,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00	
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)							
Total des recettes réelles de fonctionneme			9 897 200,00		9 805 994,00	9 805 994,00	9 805 994,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections		170 064,53		229 612,45	229 612,45	229 612,45	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)							
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen			170 064,53		229 612,45	229 612,45	229 612,45	
TOTAL			10 067 264,53		10 035 606,45	10 035 606,45	10 035 606,45	
							+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							1 464 545,70	
							=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							11 500 152,15	
Pour information :								
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL				Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du				
DEGA GE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)			2 223 408,70					

Depuis la présentation du budget lors de la commission des finances, les dotations ont été notifiées.

Art	Libellé	Prévu cf	Réel	Différence
74124	Dotation d'intercommunalité	600000	632808	32808
74126	Dotation de compensation	359207	350859	-8348
				24460

Il est proposé au conseil communautaire, comme exposé lors de la commission des finances de commencer à épurer le déficit de la zone artisanale de Beaumont. La recette supplémentaire de Dotations sera donc affectée à cette opération. Cela consistera dans un premier temps, à verser une subvention d'équilibre égale à l'annuité d'emprunt en cours sur ce projet ce qui stabilisera le montant du stock.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+ Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 950,00				
204	Subventions d'équipement versées	32 905,00		11 950,00	11 950,00	11 950,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	7 607 600,38	3 771 046,15	5 211 265,33	5 211 265,33	8 982 311,48
	Total des dépenses d'équipement	7 752 455,38	3 771 046,15	5 223 215,33	5 223 215,33	8 994 261,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	808,23				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 150 000,00		1 227 085,00	1 227 085,00	1 227 085,00
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			55 352,16	55 352,16	55 352,16
020	Dépenses imprévues	96 449,91		106 871,07	106 871,07	106 871,07
	Total des dépenses financières	1 247 258,14		1 389 308,23	1 389 308,23	1 389 308,23
45X.1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)	10 775,00		52 912,09	52 912,09	52 912,09
	Total des dépenses réelles d'investir	9 010 488,52	3 771 046,15	6 665 435,65	6 665 435,65	10 436 481,80
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	170 064,53		229 612,45	229 612,45	229 612,45
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	170 064,53		229 612,45	229 612,45	229 612,45
	TOTAL	9 180 553,05	3 771 046,15	6 895 048,10	6 895 048,10	10 666 094,25
						+
						D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
						1 753 401,00
						=
						TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						12 419 495,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 492 389,00	2 659 338,42	1 974 835,90	1 974 835,90	4 634 174,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 045 000,00	1 786 000,00			1 786 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	4 537 389,00	4 445 338,42	1 974 835,90	1 974 835,90	6 420 174,32
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	1 483 740,00	125 937,51	1 653 000,00	1 653 000,00	1 778 937,51
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)	1 339 449,77		1 575 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	2 313,20		20 435,18	20 435,18	20 435,18
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	2 830 502,97	125 937,51	3 253 435,18	3 253 435,18	3 379 372,69
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	15 167,00		52 912,09	52 912,09	52 912,09
	Total des recettes réelles d'investissement	7 383 058,97	4 571 275,93	5 281 183,17	5 281 183,17	9 852 459,10
021	Virement de la section de fonctionnement	2 363 168,27		1 903 155,00	1 903 155,00	1 903 155,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	509 447,84		549 866,15	549 866,15	549 866,15
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 872 616,11		2 453 021,15	2 453 021,15	2 453 021,15
	TOTAL	10 255 675,08	4 571 275,93	7 734 204,32	7 734 204,32	12 305 480,25
						+
						=
						TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES
						12 305 480,25
						Pour information :
	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du					AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
						2 223 408,70

Les propositions nouvelles d'équipement sont :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Rar 2018
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	111 950,00		
204132	Subv°equipt departement bat et installat	110 000,00		
2041412	Batiments et installations	1 950,00		
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	32 905,00	11 950,00	
2041412	Batiments et installations	32 905,00	11 950,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)	7 607 600,38	5 211 265,33	3 771 046,15
11	Bureau de la cdc	31 500,00	26 500,00	
112	Communication	43 052,00	6 000,00	15 192,00
15	Urbanisme	80 925,64	5 000,00	56 291,43
152	Gendarmerie a gace		371 115,00	
153	Aire de grand passage		405 000,00	
20	Locaux administratifs cdc	25 000,00	25 000,00	4 903,71
203	Maison sante services le merlerault	2 000,00	2 050,00	
21	La poste		55 000,00	
32	Services techniques de la cdc	25 000,00	40 000,00	
37	Tourisme	115 000,00	30 000,00	
370	Velos electriques		12 000,00	25 275,60
40	Ecoles du territoire - informatisation	54 975,00	49 555,00	14 463,20
41	Ecoles primaires de vimoutiers	53 585,00	46 000,00	62 884,94
411	Ecole prmaire edgar degas	10 000,00	55 000,00	
412	Ecole nonant le pin	14 215,00	5 000,00	
414	Ecole primaire ste gauburge	17 000,00	181 000,00	
42	Ecoles maternelles de vimoutiers	5 000,00		446,27
421	Ecole maternelle edgar degas		11 000,00	
423	Ecole maternelle j morin merlerault	1 844 302,00	141 822,00	1 589 741,14
425	Ecole maternelle ste gauburge ste colomb	10 000,00		
43	Ecole de crouttes	1 000,00	6 700,00	
46	Ecole du sap	5 000,00	5 000,00	
500	Piscine intercommunale gace	35 000,00	35 000,00	
501	Pprt merlerault	151 280,00		177 467,98
515	Ramii relai assistance maternelle	21 000,00	2 000,00	
521	Clsh merlerault	5 000,00	5 000,00	
53	Maison de sante vimoutiers	1 931 370,00	93 000,00	1 374 158,79
531	Gymnase du sap		25 189,00	
532	Club house de crouttes		50 000,00	
535	Nonant le pin city stade	77 200,00		
540	Tennis interieur de gace		70 985,00	
541	Tennis exterieur de gace	10 860,00	10 860,00	
546	Psia de gace	5 000,00	3 000,00	
547	Tennis vimoutiers	112 098,00	112 098,00	
549	Terrain multi-sports gace		96 115,00	
55	Clsh enfance de pontchardon	3 000,00	17 195,00	
60	Atelier 1300 m², rue g renaut	3 745,00		7 545,76
62	Fonderie de pontchardon-crassier		24 761,19	

Chap/art (1)	Libellé (1)	(2)	Propositions nouvelles (3)	Rar 2018
63	Atelier rue des pommiers		72 000,00	
680	Abattoir de volailles		150 700,00	
681	Za de gace		12 000,00	
69	Animations economiques	5 000,00	5 000,00	
690	Zone artisanale echauffour		1 810,00	
691	Amenagement zone industrielle vimoutiers	61 415,00	61 415,00	
696	Telecentre	1 000,00	1 000,00	
70	Vehicules	45 000,00	45 000,00	
700	Merleraut amgt bourg	229 200,00	229 200,00	
701	Nonant le pin amgt bourg	200 000,00	470 124,00	
703	Echauffour amgt bourg	500 000,00	500 000,00	12 576,50
71	Voirie	884 145,00	384 711,14	11 288,86
711	Chemins de randonnee		3 096,00	
714	Sap en auge-voirie	43 200,00	10 000,00	
717	Amenagement du bourg de Ste Gauburge	250 000,00	300 000,00	
718	Le bosc renoult - aménagements	44 560,00	44 560,00	
719	Camembert-amenagement de bourg	2 060,00	120 000,00	2 055,60
720	Liaisons douces		275 000,00	
73	Voirie communale le merleraut	343 912,74	300 000,00	278 652,28
79	Ste gauburge voirie amgt	20 000,00	170 000,00	
80	Bibliotheque	10 500,00	19 645,00	
81	Ecole fr musique intercommunale	261 500,00		137 488,59
892	Rest scolaire vimoutiers		1 200,00	
893	Rest scolaire sap en auge	6 500,00	2 500,00	613,50
897	Rest scolaire ste gauburge	6 500,00	6 500,00	
910	Restauration scolaire gace		1 859,00	
	Total des dépenses d'équipement	7 752 455,38	5 223 215,33	3 771 046,15

Il conviendra de solder l'opération sous mandat de l'OPAH commune entre les cdc historiques de Gacé et du Pays du camembert.

Il conviendra de réfléchir au maintien de l'opération sous mandat sur le secteur du Merleraut,

REPRESENTATION FONCTIONNELLE

ELEMENTS DU BILAN													IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION													A1
A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)													
(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total cumulé des dépenses de fonctionnement	5 181 548,94	1 382 585,00	350 383,00	2 202 343,00	605 823,00	484 211,00	63 384,00	25 027,00	10 000,00	889 375,21	305 472,00		11 500 152,15
Total dépenses de l'exercice	5 181 548,94	1 382 585,00	350 383,00	2 202 343,00	605 823,00	484 211,00	63 384,00	25 027,00	10 000,00	889 375,21	305 472,00		11 500 152,15
Restes à réaliser-reports													
RECETTES													
Total cumulé des recettes de fonctionnement	10 484 962,15	55 000,00	39 695,00	276 867,00	28 365,00	43 820,00	43 348,00	70 000,00		193 760,00	264 335,00		11 500 152,15
Total des recettes de l'exercice	10 484 962,15	55 000,00	39 695,00	276 867,00	28 365,00	43 820,00	43 348,00	70 000,00		193 760,00	264 335,00		11 500 152,15
Restes à réaliser-reports													
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total cumulé des dépenses d'investissement	3 372 321,68	178 887,14	405 000,00	2 234 197,14	157 133,59	404 253,00	1 656 676,77				3 179 453,38	463 507,55	12 051 430,25
Opérations financières	3 142 709,23			52 912,09									3 195 621,32
Equipements municipaux (2)		102 500,00	405 000,00	513 136,00	19 645,00	394 253,00	105 050,00				2 874 880,14	430 686,19	4 845 150,33
Equipements non municipaux (C/204) (3)							10 000,00						10 000,00
Dépenses d'ordre	229 612,45												229 612,45
Total des dépenses de l'exercice	3 372 321,68	102 500,00	405 000,00	566 048,09	19 645,00	404 253,00	105 050,00				2 874 880,14	430 686,19	8 280 384,10
Restes à réaliser-reports		76 387,14		1 668 149,05	137 488,59		1 551 626,77				304 573,24	32 821,36	3 771 046,15
RECETTES													
Total cumulé des recettes d'investissement	10 223 432,60	55 420,86	71 949,91	502 394,84	120 000,00		1 159 358,00				289 439,04	2 500,00	12 424 495,25
Recettes de l'exercice	7 689 048,57		71 949,91	75 881,84							13 839,00	2 500,00	7 853 219,32
Restes à réaliser-reports	2 534 384,03	55 420,86		426 513,00	120 000,00		1 159 358,00				275 600,04		4 571 275,93

RATIOS DU BUDGET GENERAL

I - INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques			Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE)			15 545	
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)				
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère				
CIF au 31-12-2018			0,564966	
.....				
Potentiel fiscal et financier (1)			Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier		(population DGF)	financier par habitant de la strate
11356595				554,80
558,5	685,69			
Informations financières - ratios (2)			Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		582,00	
2	Produit des impositions directes/population		449,80	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		630,81	
4	Dépenses d'équipement brut/population		577,74	
5	Encours de dette/population	9946600,52	639,86	
6	DGF/population		63,29	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		40,44%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)			
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)			
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		104,77%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		91,59%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		1,014	

20190409-19 TABLEAU DU PERSONNEL 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour du fait de départs en retraite, d'une démission, des avancements de grade pour 2 agents, de deux nouveaux recrutements. Concernant ces derniers mouvements de personnel, il s'agit de la création du poste d'informaticien au grade d'ingénieur, demande présentée au conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire le 19 février 2019 et celle de l'agent polyvalent de voirie

De plus compte tenu des remplacements lors des absences des agents titulaires, et des renforts saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des services, notamment pour le service animation (taux d'encadrement défini par la loi dans les centres de loisirs), il s'avère indispensable d'avoir recours à des agents non titulaires sur les grades d'adjoints d'animation et d'adjoints techniques.

Ces agents interviennent uniquement pendant les vacances scolaires et/ou uniquement pendant la durée d'absence de l'agent titulaire.

■ **adopte** le nouveau tableau des emplois du personnel territorial de la communauté de communes

ETAT DU PERSONNEL 2019							
CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS EN ETPT		TOTAL
		EMPLOIS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES (dont CDI)	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur général des services		1		1	1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE		11,00	5,43	16,43	14,04	0,28	14,32
Attaché principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur principal de 1ere classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur principal de 2eme classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint administratif principal de 1e cl	C	1,00	0,53	1,53	1,53		1,53
Adjoint administratif principal de 2e cl	C	2,00	0,97	2,97	1,00		1,00
en CDI	C		0,25	0,25	0,25		0,25
en CDD	C		0,28	0,28		0,28	0,28
Adjoint administratif territorial	C	3,00	3,40	6,40	6,26		6,26
FILIERE TECHNIQUE		40,00	18,34	58,34	36,77	17,57	54,34
Ingénieur	A	1,00		1,00	0,00		0,00
Ingénieur en CDD	A	1,00		1,00		0,00	0,00
Technicien principal de 1ere classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	2,00		2,00	2,00		2,00
Agent de maîtrise en CDD	C	1,00		1,00		1,00	1,00
Adjoint technique principal de 2e cl	C	6,00	0,86	6,86	6,86		6,86
Adjoint technique	C	17,00	8,40	25,40	24,40		24,40
en CDI	C		2,51	2,51	2,51		2,51
en CDD	C	11,00	6,57	17,57		16,57	16,57
vacataire				0,00		1,00	1,00
FILIERE SOCIALE		7,00	1,38	8,38	6,98	0,40	7,38
Educateur jeunes enfants CDD	A		0,40	0,40		0,40	0,40
AT SEM principal de 2eme classe T	C	7,00	0,98	7,98	6,98		6,98
FILIERE CULTURELLE		5,00	3,61	8,61	8,17	0,80	8,97
<i>Sous total Filière culturelle patrimoine</i>		4,00	0,43	4,43	4,00	0,43	4,43
Bibliothécaire	A	1,00		1,00	1,00		1,00
adjoint du patrimoine principal de 2eme cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
adjoint du patrimoine dont CDI	C	1,00	0,43	1,43	1,00	0,43	1,43
<i>Sous total Filière artistique</i>		1,00	3,18	4,18	4,17	0,37	4,54
Professeur enseignant artistique	A		0,20	0,20		0,20	0,20
Asst enseignant artistique ppl 1re cl	B	1,00	1,16	2,16	2,16	0,00	2,16
en CDI	B		0,17	0,17	0,53	0,00	0,53
Asst enseignant artistique ppl 2eme cl	B		0,75	0,75	0,75		0,75
Asst enseignant artistique en CDI	B		0,73	0,73	0,73		0,73
Asst enseignant artistique en CDD	B		0,17	0,17		0,17	0,17
FILIERE ANIMATION		28,00	2,83	30,83	8,83	20,00	28,83
Animateur principal de 1ere cl en CDI	B		0,86	0,86	0,86		0,86
Animateur	B	1,00		1,00	1,00		1,00
en CDI	B		0,81	0,81	0,81		0,81
Adjoint d'animation	C	7,00	0,80	7,80	5,80		5,80
en CDI	C		0,36	0,36	0,36		0,36
en CDD	C	20,00		20,00		20,00	20,00
TOTAL GENERAL		91,00	31,59	122,59	74,79	39,05	113,84

Et décide

- 1- La création du poste d'ingénieur au 1^{er} mai 2019 pour la gestion du parc informatique et le suivi des logiciels métiers, la gestion de l'espace téléphonique et informatique se substituant aux prestations de services actuelles. La mutualisation avec Vimoutiers et d'autres services sera mise en place. Il sera référent pour aider les agents à mettre en place le site internet institutionnel. Des missions d'initiation informatique seront également proposées pour aider la population dans ces démarches liées à la dématérialisation
 - a. Parc informatique des écoles 144
 - b. Parc administratif et technique 71

- 2- La création du poste d'adjoint technique au 1^{er} mai 2019.
- 3- La création du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ere} classe et en même temps la suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{eme} classe (dès l'avis favorable de la CAP)
- 4- La modification de la grille indiciaire du poste d'éducatrice de jeunes enfants et son passage de la catégorie B vers la catégorie A.
- 5- Pour les besoins saisonniers et occasionnels (besoins temporaires) 2019, la création de 20 postes sur le grade d'adjoint d'animation- 1^{ere} échelon et 17 postes sur le grade d'adjoint technique- 1^{ere} échelon. Ainsi, 37 postes d'agents contractuels sont créés mais ne sont ni occupés à temps plein ni sur les mêmes périodes de l'année.
- 6- La suppression du poste en contrat d'avenir suite à la démission de l'agent recruté en contrat aidé au 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020.
- 7- La suppression du poste d'ATSEM principal de 2^{eme} classe qui fait suite au départ en retraite de l'agent exerçant les missions d'ATSEM à l'école Notre Dame.
- 8- La création de 10 emplois civiques
- 9- La mise à jour et la réactualisation des conventions de mise à disposition des agents de la communauté de communes et inversement
- 10- La création des postes d'animation liés au transfert de la MJC de Vimoutiers, au 1^{er} septembre 2019

■ **Dit** que les crédits suffisants ont été prévus au Budget primitif 2019 – chapitre 012

20190409-20a VOTE DES TAUX FISCALITE 2019

Le conseil communautaire, **à la majorité**
(**2 contres : Mrs De Lesquen, De Colombel**)

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« Madame la Présidente rappelle à l'assemblée sa décision d'harmoniser les taux sur une période de **9 ans**. Les taux d'imposition pour chacune des taxes au lieu de s'appliquer d'emblée la première année pour le contribuable augmenteront progressivement chaque année pendant 9 ans, pour atteindre le taux cible. Cette décision n'impacte ni les budgets communaux, ni les budgets intercommunaux mais permet de lisser dans le temps, l'impact de la fusion des 3 cdc ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Vu la décision du Conseil communautaire décidant d'harmoniser les taux sur une période de 9 ans ;

Considérant que la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault est en Fiscalité Professionnelle Unique ;

Considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget :

Pour l'équilibre du budget,

Il est inscrit au 73111 la somme de :	6 053 488€
Provenant de la CFE Unique :	1 221 193 €
des impôts des ménages :	4 802 648 €
+ le Produit additionnel du FNB :	<u>29 147 €</u>

■ **décide de maintenir les taux à leur niveau de l'exercice précédent :**

1 - Le taux de la Taxe d'habitation :	16,65 %
2 - Le taux de Foncier Bâti :	13,99 %
3 - Le taux de Foncier Non Bâti :	20,90 %
4 - Le taux de CFE :	20,33 %

20190409-20b – CAF DEMANDE AIDE EQUIPEMENT

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2019 et l'adoption des projets d'équipement complémentaires pour les centres de loisirs du territoire

■ **adopte** les plans de financement de ces différentes opérations tels que ci-après

- Structure multi accueil de Vimoutiers

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Climatiseur	50%	5 381,28 €	6 457,54 €
Revêtement sols entrée	50%	9 188,00 €	11 025,60 €
TOTAL DES DEPENSES		14 569,28 €	17 483,14 €
CAF -	50%		7 259,00 €
FCTVA			2 867,93 €
Reste à charge des collectivités Commune			
cdcvam			7 356,20 €
TOTAL DES RECETTES	0%		17 483,14 €

- o Centre de loisirs du territoire : Merlerault et Pontchardon

Libellé	TX	Montant	
		HT	TTC
Matériels de camping - clsh	50%	2 208,96 €	2 650,75 €
Vélos - accueil moins de 6 ans	50%	1 229,00 €	1 474,80 €
Isolation site de Pontchardon		8 493,00 €	10 191,60 €
TOTAL DES DEPENSES		11 930,96 €	14 317,15 €
CAF -	50%		5 965,00 €
FCTVA			2 348,59 €
Reste à charge des collectivités Commune			
cdcvam			6 003,57 €
TOTAL DES RECETTES	0%		14 317,15 €

■ sollicite à son meilleur taux les subventions et aides à l'équipement de la CAF de l'orne
Le taux d'aide pour ces opérations est de 50%

- **sollicite** l'autorisation de les préfinancer pour la bonne organisation des activités de cet été
- **s'engage** à inscrire les crédits suffisants au Budget primitif pour le financement de ces opérations

20190409-20c- GENDARMERIE – PROJET DE CONSTRUCTION A GACE

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 juin 2018

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018

Vu les dispositions du décret n°93-130 et la circulaire de Monsieur le Premier Ministre du 28 janvier 1993

Vu la décision modificative n° 60 482/GEND/DSF/SDIL/BPI du 13 août 2018 ayant permis la décision du bureau de la programmation immobilière de la direction générale de la gendarmerie nationale et agréant la construction du LST au profit de la brigade de proximité chef-lieu de Gacé par la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault

Vu l'avis favorable de la commission : services à la personne

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ prend acte que conformément à la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (JO du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- Soit du montant des coûts plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie (à titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 343 875 €, soit 1.75 unités-logements (UL) à 196 500.00 € l'une
- Soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds ci-dessus

■ prend acte que l'emprise nécessaire à la construction des locaux de service et techniques (600 m²) sera cédée à l'euro symbolique, par l'office public de l'habitat à la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault. La valeur de l'emprise n'entrera pas dans la détermination du loyer annuel versé par la Gendarmerie

■ dit que le loyer annuel sera stipulé invariable pendant la durée du bail de neuf ans.

■ prend acte que la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault sera susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat si les conditions prévues par la réglementation sont remplies (à titre indicatif, le montant s'établit actuellement à la somme de 61 897.50 € se décomposant ainsi : 196 500 € x 1.75 UL x 18%)

20190409-21- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU SPANC DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **adopte** le budget primitif 2019 du budget annexe du SPANC de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▫ section d'investissement :	375 566.46 €
▫ section de fonctionnement :	155 997.20 €

Commentaire :

PRESENTATION DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	155 997,20		93 487,70
+	+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)			
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)			62 509,50
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	155 997,20		155 997,20
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	319 395,46		293 497,07
+	+	+	
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	56 171,00		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)			82 069,39
=	=	=	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	375 566,46		375 566,46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)	531 563,66		531 563,66

SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour m é m o i r e budget prim itif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos itions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	51 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 944,00		81 000,00	81 000,00	81 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	13 500,00		33 183,13	33 183,13	33 183,13
Total des dépenses des services		120 444,00		134 183,13	134 183,13	134 183,13
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	12 500,00		12 500,00	12 500,00	12 500,00
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues	4 044,25		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		136 988,25		151 683,13	151 683,13	151 683,13
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	14 902,19		4 314,07	4 314,07	4 314,07
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 902,19		4 314,07	4 314,07	4 314,07
TOTAL		151 890,44		155 997,20	155 997,20	155 997,20
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES						155 997,20

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour m é m o i r e budget prim itif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos itions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV=II+III
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	86 000,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	3 420,00				
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		89 420,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		89 420,00		92 000,00	92 000,00	92 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	8 099,70		1 487,70	1 487,70	1 487,70
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 099,70		1 487,70	1 487,70	1 487,70
TOTAL		97 519,70		93 487,70	93 487,70	93 487,70
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						62 509,50
						=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES						155 997,20
Pour information :						
A UT OFINANCEMENT PREVISIONNEL			Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres			
DEGAGE A U PROFIT DE LA SECTION		2 826,37	correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les			
D'INVESTISSEMENT (8)			dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement			

20190409-22 SPANC – TARIFS REDEVANCE DU SERVICE

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu l'avis favorable de la commission des finances-

Décide : à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Pour les habitants de la Région de Gacé dont les contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés entre 2016 et 2018, la redevance de 17,27 € HT (19,00 € TTC) s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Pour les contrôles qui n'ont pas été faits sur cette période, la tarification harmonisée à l'échelle de la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019 telle que ci-après
- Pour les autres territoires, la redevance s'appliquera telle que ci-après

Libellé	taux TVA	Tarifs 2018	
		HT	TTC
Contrôle des installations			
<i>Dans le cadre des réhabilitations</i>			
▫ conception	10%	27,27	30,00
▫ réalisation	10%	85,45	94,00
<i>Dans le cadre des constⁿneuves</i>			
▫ conception	20%	25,00	30,00
▫ réalisation	20%	85,83	103,00
Visite sur le terrain pour vérifier les conclusions des bureaux d'études			
▫ Réhabilitations	10%	29,09	32,00
▫ Constructions neuves	20%	29,17	35,00
Nouvelle vérification de la demande après avis défavorable			
▫ Réhabilitations	10%	31,82	35,00
▫ Constructions neuves	20%	31,67	38,00
Contre visite d'exécution après avis défavorable			
▫ Réhabilitations	10%	61,82	68,00
▫ Constructions neuves	20%	60,00	72,00
Lors des cessions immobilières			
<i>Si les pétitionnaires ne sont pas à jour de leurs redevances</i>			
Diagnostic exceptionnel	20%	150,00	180,00
Sondage à la tarière	20%	16,67	20,00
▫ Pénalités en cas de refus de visite	20%	35,83	43,00
▫ Visites en cas d'absence de propriétaire	20%	20,00	24,00
▫ Redevance d'équilibre			
* Contrôle périodique	10%	17,27	19,00

20190409-23- SPANC – REHABILITATION DES INSTALLATIONS – NOUVELLES REGLES DE FINANCEMENT DE L'AGENCE DE BASSIN

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

- prend acte du nombre d'installations du territoire

Communes	LOGEMENTS en Assainissement		
	collectif	non collectif	Total
AUBRY-LE-PANTHOU	0	83	83
AVERNES-SAINT-GOURGON	0	39	39
CAMEMBERT	0	128	128
CANAPVILLE	0	137	137
CHAMP HAUT	0	29	29
CHAMPOSULT	0	76	76
CHAUMONT	0	98	98
CISAI SAINT AUBIN	35	101	136
COULMER	0	45	45
CROISILLES	0	105	105
CROUTTES	46	149	195
ECHAUFFOUR	279	194	473
FRESNAY-LE-SAMSON	0	79	79
GACE	1029	136	1165
GODISSON	0	55	55
GUERQUESALLES	3	84	87
LA FRESNAIE FAYEL	0	37	37
LA GENEVRAIE	0	81	81
LA TRINITE DES LAITIERS	0	52	52
LE BOSCO-RENOULT	0	150	150
LE MERLERAULT	461	137	598
LE RENOUARD	0	141	141
LES AUTHIEUX DU PUIITS	0	39	39
LES CHAMPEAUX	0	94	94
LIGNIERES	0	26	26
MARDILLY	0	98	98
MENIL FROGER	0	40	40
MENIL HUBERT EN EXMES	0	94	94
MENIL VICOMTE	0	20	20
NEUVILLE SUR TOUQUES	0	182	182
NONANT LE PIN	254	81	335
ORGERES	0	111	111
PLANCHES	76	62	138
PONTCHARDON	97	23	120
RESENLIEU	0	104	104
ROIVILLE	0	86	86
SAINT EVROULT DE MONTFORT	0	217	217
SAINT-AUBIN-DE-BONNEVAL	31	65	96
SAINT-GERMAIN-D'AUNAY	0	91	91
SAP ANDRE	0	102	102
SAP EN AUGES	325	175	500
ST GERMAIN DE CLAIREFEUILLE	0	90	90
ST PIERRE DES LOGES	0	115	115
STE GAUBURGE STE COLOMBE	529	206	735
TICHEVILLE	69	86	155
VIMOUTIERS	1830	297	2127
TOTAL	5064	4640	9704
	52.2	47.8	

■ **prend acte des nouvelles règles de financement de l'Agence de Bassin**

1 – Seulement certaines communes sont éligibles au regard de la zone d'influence microbienne sur le littoral et de la sensibilité des têtes de bassin versant. Pour notre territoire, **10 communes éligibles** :

- Aubry le Panthou
- Champ Haut
- Croisilles
- La Fresnaie Fayel

- Lignéres
- Menil Hubert en Exmes
- Le Renouard
- Resenlieu
- Saint Evroult de Montfort
- Saint Germain de Clairefeuille

On a référencé environ 80 installations potentiellement éligibles sur ces 10 communes, en fonction des résultats du contrôle de bon fonctionnement.

Pour rappel, la CDC VAM possède environ 4660 installations.

2- L'opération groupée est éligible si elle comprend au moins 90% **d'installations présentant des dangers pour la santé des personnes (contact direct) ou un risque environnemental avéré** (zone de captage) y compris les habitations classées en « absence d'installation »

3 – Les dossiers d'aide doivent être présentés à l'AESN par tranches de minimum 30 dossiers et maximum 50.

3 – Seules les habitations existantes situées en zonage d'assainissement non collectif approuvées après enquête publique sont éligibles.

4– Seules les études et travaux réalisés dans le cadre d'une opération groupées sont éligibles : soit sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la collectivité, soit sous maîtrise d'ouvrage privé mais celle –ci doit être coordonnée par la collectivité.

5 – Nécessité d'une entreprise avec garantie décennale (pas d'auto-construction)

L'étude de filière est obligatoire.

Concernant le financement :

- Les études de filière sont financées à hauteur de 50%
- **Les travaux sont financées à hauteur de 6000€/installation**

L'AESN prévoit un forfait de 300€/installation pour la collectivité.

■ **donne un avis favorable** à la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux via le service du SPANC

20190409-24- COMPETENCE O MENAGERES – PRISE COMPETENCE AU 01-01-2020

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« *Présentation du contexte juridique actuel de la compétence,*

SICDOM Région Orbec-Livarot-Vimoutiers			
Composé de :			
☒ LISIEUX INTERCOM			
☒ CDCVAM	Ex-Pays du camembert		
avec les compétences suivantes			
☒ Traitement des ordures ménagères			
☒ Collecte et traitement des déchets issus du tri, en mono flux			
☒ Gestion des déchetteries			
dont 2 sur le territoire : Vimoutiers, Sap en Auge			
Les cdc ont conservé la collecte des ordures ménagères résiduelles			
SMIRTOM DU MERLERAULT			
Composé de			
☒ Territoire ex-cdc de la Région de Gacé		} CDCVAM	
☒ Territoire ex-cdc des Vallées du Merlerault			
☒ Argentan Intercom			
☒ Cdc des sources de l'Orne			
☒ Cdc de la Vallée de la Haute Sarthe			
avec les compétences suivantes			
☒ Collecte et Traitement des ordures ménagères			
☒ Collecte et traitement des déchets issus recyclables			
☒ Gestion des déchetteries			
dont 3 sur le territoire : Gacé, Ste Gauburge, Merlerault			

Les intercommunalités les plus importantes souhaitent reprendre en gestion directe la compétence Ordures Ménagères. Cela a pour conséquence :

- 1- La dissolution du SICDOM au 31-12-2019
- 2- L'évolution du périmètre du SMIRTOM sachant que la réflexion est plutôt de tendre vers la dissolution du syndicat, à la même date.

Les participations syndicales ne sont pas établies selon les mêmes critères. Celle à inscrire au Budget 2019 s'élèveront donc à :

SICDOM			
Budget général	Esp propreté	Déchetterie	Total
253 998,00 €	13 822,00 €	158 662,00 €	426 482,00 €
SMIRTOM			
Collecte hebdo en containers	Collecte en P à Porte x 1/sem	2 à 3 collectes en P à porte(om et Tri)	
236 846,72 €	236 034,00 €	265 009,54 €	737 890,26 €
			1 164 372,26 €

IMPACT RESSOURCES HUMAINES

Pour faire suite aux premiers entretiens, il a été convenu

- 1- Que les agents territoriaux actuellement en poste au SICDOM intégreraient le service nouveau des ordures ménagères
 - a. Le directeur
 - b. L'agent administratif à raison de 80%
 - c. Les 2 gardiens de déchetterie
 - d. Les agents dédiés à l'entretien et réparation des containers
- 2- Les agents qui assurent la gestion du SMIRTOM sont actuellement en CDD, CDD qui se terminera le 31 décembre 2019.

Qui assurera la liquidation du syndicat ?

Seront repris les contrats actuels des gardiens de déchetterie :

IMPACT SUR LES CONTRATS EN COURS

▫ Le contrat de collecte des OM sur Pays du camembert arrive à échéance au mois de septembre 2019.

Proposition :

Le renouveler pour un an supplémentaire afin de permettre à la cdc d'avoir le temps de reconsidérer l'ensemble des prestations

Le renouveler d'emblée de 3 ans, cette prestation devant être réalisée

▫ Proposer la même attitude pour les contrats du SMIRTOM, les prolonger de quelques mois afin de permettre à la nouvelle entité de se les approprier et relancer les marchés aux conditions choisies par les élus

DISSOLUTION DES SYNDICATS

Mesurer l'impact de l'intégration du passif et de l'actif des syndicats

▫ Valeur des patrimoines rétrocédés

▫ Emprunts

▫ Contrats en cours

REFLEXIONS A ENGAGER

▫ Harmonisation des pratiques de collecte

▫ Harmonisation de la fiscalité

- Convergence des taux, à services équivalents

- Redevances spéciales pour les ets de santé et maisons de retraite

▫ Reprendre les animations de sensibilisation à la baisse des tonnages, impact environnemental du tri

▫ Rationalisation des points de collecte pour la mise en place des plateformes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu l'évolution des périmètres

- D'une part, du SICDOM de la Région Orbec-Livarot-Vimoutiers
- D'autre part, du SMIRTOM du Merlerault

Vu l'avis favorable de la commission des ordures ménagères

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Décide :

■ **d'exercer** en gestion directe la compétence ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2020

En conséquence, la cdcVAM quittera le SMIRTOM du Merlerault à la même date

Pour l'autre syndicat : le SICDOM, celui-ci étant dissous au 1^{er} janvier 2020, la compétence revient de facto à la communauté de communes

■ **de solliciter** à cet effet l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

■ **de créer** un groupe de travail, via la commission ordures ménagères afin d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2020

Pour le SICDOM

Mr ROMAIN

Pour le SMIRTOM

Mr QUEDEVILLE

Mr GERMAIN

20190409- 25 - MARCHE DE COLLECTE ORDURES MENAGERES – AVENANT PROLONGATION + 1 AN

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des ordures ménagères

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Considérant que le marché de collecte des ordures ménagères (délibération du 30 juin 2016) va se terminer au 30 septembre 2019.

Extrait de la décision

■ **décide** d'arrêter les conditions du marché tel que ci-après

▫ une durée ferme de 3 ans, renouvelable + 1 an

▫ 2 lots :

▫ lot n° 1 : collecte en porte à porte,

- deux fois par semaine

et une fois par semaine

▫ lot n° 3 : collecte en apport volontaire, une fois par semaine

▫ Le prix comprendra 2 parties :

■ **Prix forfaitaires fixes** couvrant toutes les charges fixes relatives à la gestion du service. Ils ne doivent pas dépasser **60% du montant annuel de la rémunération**.

■ **Prix unitaires** appliqués au tonnage respectif, couvrant les charges variables de collecte.

☞ la mise en place plusieurs fois par an, d'une pesée embarquée afin de pouvoir mesurer les volumes par points de collecte

☞ La mise en concurrence se fera **selon la procédure d'appel d'offres ouvert**

☞ L'entreprise a à sa charge : la fourniture des bennes de collecte, des véhicules de transport et de leurs accessoires, leur exploitation et leur entretien, la fourniture du personnel conducteur des véhicules, la fourniture du personnel ripeur.

☞ la communauté de communes est tributaire du marché passé par le SICDOM (Syndicat Interdépartemental pour la Collecte et la Destruction des Ordures Ménagères) pour le traitement des ordures ménagères, l'entreprise retenue s'obligeant à utiliser le lieu retenu par le syndicat. Il sera donc été mentionné dans la proposition de marché, l'obligation de concertation avec le SICDOM afin que puissent être évaluées l'impact financier et matériel d'une modification du lieu de stockage des ordures ménagères

■ **autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant au contrat de collecte des ordures ménagères, lot 1 et 2 afin de la prolonger jusqu'au 30 septembre 2020

20190409-26- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019

Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2019 du budget annexe des Ordures Ménagères de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

☞ section d'investissement : 440 773.77 €

☞ section de fonctionnement : 1 476 326.32 €

Commentaire

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 476 326,32	1 443 221,10
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		33 105,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 476 326,32	1 476 326,32
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	390 580,12	369 785,61
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	50 193,65	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		70 988,16
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	440 773,77	440 773,77
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 917 100,09	1 917 100,09

SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	216 099,29		228 400,00	228 400,00	228 400,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	37 650,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00	
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante	1 165 131,28		1 165 372,26	1 165 372,26	1 165 372,26	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		1 418 880,57		1 431 772,26	1 431 772,26	1 431 772,26	
66	Charges financières	1 519,85		1 400,03	1 400,03	1 400,03	
67	Charges exceptionnelles	24 320,00		20 808,13	20 808,13	20 808,13	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)						
022	Dépenses im prévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		1 444 720,42		1 453 980,42	1 453 980,42	1 453 980,42	
023	Virement à la section d'investissement (5)			10 000,00	10 000,00	10 000,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	13 439,51		12 345,90	12 345,90	12 345,90	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme		13 439,51		22 345,90	22 345,90	22 345,90	
TOTAL		1 458 159,93		1 476 326,32	1 476 326,32	1 476 326,32	
+							
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
=							
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 476 326,32	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domaine et vent	22 000,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00	
73	Impôts et taxes	1 385 492,00		1 419 274,00	1 419 274,00	1 419 274,00	
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante			800,00	800,00	800,00	
013	Atténuations de charges						
Total des recettes de gestion courante		1 407 492,00		1 442 074,00	1 442 074,00	1 442 074,00	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)						
Total des recettes réelles de fonctionneme		1 407 492,00		1 442 074,00	1 442 074,00	1 442 074,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 147,10		1 147,10	1 147,10	1 147,10	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen		4 147,10		1 147,10	1 147,10	1 147,10	
TOTAL		1 411 639,10		1 443 221,10	1 443 221,10	1 443 221,10	
+							
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
=							
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 476 326,32	
Pour information :							
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL							
DEGA GE AU PROFIT DE LA SECTION		21 198,80	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du				
D'INVESTISSEMENT (6)							

SECTION D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	75 104,81	50 193,65	387 000,00	387 000,00	437 193,65
	Total des dépenses d'équipement	75 104,81	50 193,65	387 000,00	387 000,00	437 193,65
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	2 313,20		2 433,02	2 433,02	2 433,02
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	2 313,20		2 433,02	2 433,02	2 433,02
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)					
	Total des dépenses réelles d'investir	77 418,01	50 193,65	389 433,02	389 433,02	439 626,67
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 147,10		1 147,10	1 147,10	1 147,10
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 147,10		1 147,10	1 147,10	1 147,10
	TOTAL	81 565,11	50 193,65	390 580,12	390 580,12	440 773,77
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					440 773,77

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)			151 000,00	151 000,00	151 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			196 439,71	196 439,71	196 439,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement			347 439,71	347 439,71	347 439,71
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d'invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissem			347 439,71	347 439,71	347 439,71
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			10 000,00	10 000,00	10 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	13 439,51		12 345,90	12 345,90	12 345,90
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 439,51		22 345,90	22 345,90	22 345,90
	TOTAL	13 439,51		369 785,61	369 785,61	369 785,61
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					70 988,16
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					440 773,77
	Pour information :					
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du				AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		21 198,80

Le conseil communautaire, à la majorité
(1 contre : Monsieur ROBILLARD)

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Vu le budget pour l'exercice 2019 ;

■ décide de revaloriser le montant des redevances spéciales 2019 tel que ci-après :

	U	2017	2018	2019
				1,02%
Redevance spéciale pour les salles aménagées recevant du public	m ²	1,38 €	1,40 €	1,43 €
Redevance spéciale pour les locaux à usage commercial et industriel		196,79 €	197,00 €	200,94 €
Redevance spéciale pour les maisons de retraite et/ou médicalisées	lit	20,84 €	20,90 €	21,32 €
Redevance volontaire pour un système particulier de ramassage des cartons :				
▫ Pour les quantités > à 1/2 m ³ , par semaine		103,36 €	103,50 €	105,57 €
▫ Pour les autres		66,28 €	66,30 €	67,63 €
Enlèvement ponctuel Ordures Ménagères				150,00 €

20190409-28 TAXE ORDURES MENAGERES 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;

Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;

« La commission des ordures ménagères propose de maintenir les taux à leur niveau de 2018, selon les différentes zones de collecte. Une réflexion de rationalisation des plateformes ordures ménagères (Tri + O ménagères) devra être engagée. Il conviendra également de réfléchir à une harmonisation des taux par rapport au service (10 ans) ».

Rappel de certaines données :

▫ Bases exonérées sur délibération : 263 542
 ▫ Bases écrêtées plafonnement TEOM : 102 129
 ▫ Coefficient de plafonnement : 2.50
 ▫ Bases définitives de n-1 10 548 265
 ▫ Bases prévisionnelles 2019 10 823 492

	Bases d'imposition				Taux ref	produit attendus			
	2016	2017	2018	2019	Tx 2016	2016	2017	2018	2019
	Tx plein ex cdc Merlerault	1 291 421	1 502 126	1 294 298	1 322 764	12,35	159 490	185 513	159 846
Zone Gacé	1 525 312	1 526 348	1 515 669	1 521 834	17,99	274 404	274 590	272 669	273 778
Tx réduit Gacé	1 298 551	1 304 061	1 328 434	1 356 432	10,17	132 063	132 623	135 102	137 949
Zone urbaine de Vimoutiers	2 377 020	2 384 739	2 371 855	2 463 345	14,52	345 143	346 264	344 393	357 678
Zone urbaine Sap en Auge	167 377	168 613	170 296	174 181	11,93	19 968	20 116	20 316	20 780
Zone rurale cdc Camembert	2 173 572	2 211 574	2 252 576	2 316 785	11,21	243 657	247 917	252 514	259 712
Zone ex vallée de Risle	1 471 396	1 489 762	1 508 709	1 549 396	12,35	181 717	183 986	186 326	191 350
Zone Godisson	52 417	52 306	52 954	54 266	12,35	6 473	6 460	6 540	6 702
Zone la genevraie	63 342	62 388	63 057	64 489	12,35	7 823	7 705	7 788	7 964
						1 370 739	1 405 173	1 385 493	1 419 274
							34 434		33 781

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances ;
Considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget 2019 ;
Considérant qu'il conviendra de réfléchir à une harmonisation des taux par rapport au service (10 ans) ;

■ fixe pour l'exercice 2019 les taux de la taxe ordures ménagères tels que ci-après :

Zone 01- Tx plein ex-cdc du Merlerault 12.35%
 Zone 02- Zone de Gacé 17.99%

Zone 03- Tx réduit Ex-cdc de Gacé	10.17%
Zone 04- Zone urbaine de Vimoutiers	14.52%
Zone 05- Zone urbaine Sap en Auge	11.93%
Zone 06- Zone rurale ex-cdc camembert	11.21%
Zone 20- Zone ex-cdc Vallée de la Risle	12.35%
Zone 21- Zone Godisson	12.35%
Zone 23- Zone de la Genevaiaie	12.35%

20190409-29- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU MOULIN A VENT DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
 Ouï, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
 Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ **adopte** le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone du Moulin a vent de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▣ section d'investissement :	50 125.79 €
▣ section de fonctionnement :	97 555.31 €

■ **décide** de dissoudre ce budget à la fin de l'exercice comptable 2019, aucune comptabilité de stocks n'ayant été constatée

Commentaire

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	97 555,31	37 260,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		60 295,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	97 555,31	97 555,31
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)	41 694,53	50 125,79
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	8 431,26	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	50 125,79	50 125,79
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	147 681,10	147 681,10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES							A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
011	Charges à caractère général	23 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés						
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante			10,00	10,00	10,00	
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus						
Total des dépenses de gestion courante		23 000,00		23 010,00	23 010,00	23 010,00	
66	Charges financières	2 937,47		2 596,00	2 596,00	2 596,00	
67	Charges exceptionnelles	36 520,67		30 254,78	30 254,78	30 254,78	
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)						
022	Dépenses im prévues						
Total des dépenses réelles de fonctionn		62 458,14		55 860,78	55 860,78	55 860,78	
023	Virement à la section d'investissement (5)	9 890,00		40 240,00	40 240,00	40 240,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 464,53		1 454,53	1 454,53	1 454,53	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des dépenses d'ordre de fonctionneme		11 354,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53	
TOTAL		73 812,67		97 555,31	97 555,31	97 555,31	
							+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							
							=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							97 555,31
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
70	Produits des services, du domaine et vent	7 000,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00	
73	Impôts et taxes						
74	Dotations et participations						
75	Autres produits de gestion courante	30 010,00		30 660,00	30 660,00	30 660,00	
013	Atténuations de charges						
Total des recettes de gestion courante		37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)						
Total des recettes réelles de fonctionneme		37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00	
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)						
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)						
Total des recettes d'ordre de fonctionnemen							
TOTAL		37 010,00		37 260,00	37 260,00	37 260,00	
							+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)							60 295,31
							=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES							97 555,31
Pour information :							
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL							
DEGA GE AU PROFIT DE LA SECTION		41 694,53	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du				
D'INVESTISSEMENT (6)							

SECTION D'INVESTISSEMENT

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES							A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles	1 454,53		31 454,53	31 454,53	31 454,53	
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des opérations d'équipement						
	Total des dépenses d'équipement	1 454,53		31 454,53	31 454,53	31 454,53	
10	Dotations, fonds divers et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées	9 890,00		10 240,00	10 240,00	10 240,00	
18	Compte de liaison : affectation ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
020	Dépenses imprévues						
	Total des dépenses financières	9 890,00		10 240,00	10 240,00	10 240,00	
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (8)						
	Total des dépenses réelles d'investir	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)						
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des dépenses d'ordre d'investissement						
	TOTAL	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53	
						+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					8 431,26	
						=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					50 125,79	
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)	
010	Stocks (5)						
13	Subventions d'investissement (hors 138)						
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation (6)						
23	Immobilisations en cours						
	Total des recettes d'équipement						
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)						
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26	
138	Autres sub. d'invest. non transf.						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)						
26	Particip., créances rattachées à des particip.						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations						
	Total des recettes financières	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26	
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)						
	Total des recettes réelles d'investissem	15 869,06		8 431,26	8 431,26	8 431,26	
021	Virement de la section de fonctionnement	9 890,00		40 240,00	40 240,00	40 240,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 454,53		1 454,53	1 454,53	1 454,53	
041	Opérations patrimoniales (4)						
	Total des recettes d'ordre d'investissement	11 344,53		41 694,53	41 694,53	41 694,53	
	TOTAL	27 213,59		50 125,79	50 125,79	50 125,79	
						+	
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						
						=	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					50 125,79	
	Pour information :						
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du			AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)			41 694,53	

Il sera proposé à la fin de l'exercice 2019 d'intégrer ce budget dans le budget principal de la cdc. En effet, aucune comptabilité de stocks n'a été constatée.

20190409-30- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA de LAUNAY DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
 Oui, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
 Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone de LAUNAY de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▣ section d'investissement : 413 066.79 €
 ▣ section de fonctionnement : 386 411.08 €

Commentaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
.002		.002	
6045	36 101,00 €	7015	
605 + Txv supplémentaires	163 046,53 €	7472	65 000,00 €
		7478	62 100,00 €
66111		748371	33 487,84 €
66112 (n-1)		76	
66112 (n)			
66	- €		
.022			
.023			
658	10,00 €	758	10,00 €
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
.042 (71355)	187 253,55 €	.042 (71355)	225 813,24 €
	386 411,08 €		386 411,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES		RAR RECETTES	
.001	187 253,55 €	.001	
Sous-Total		Sous-Total	
1641		1641	225 813,24 €
168751			
20		10222	
21		10223	
		1323	
.020		.021	
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
040 (3555)	225 813,24 €	040 (3555)	187 253,55 €
Constatation du stock final		Constatation du stock initial	
	413 066,79 €		413 066,79 €

20190409-31- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA de BEAUMONT DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, à l'unanimité ;
Oùï, l'exposé de Madame la Présidente ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018
Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone de BEAUMONT de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▣ section d'investissement : 1 311 659.85 €
▣ section de fonctionnement : 757 636.39 €

■ décide

- 1- En fonction de la notification des dotations pour l'exercice 2019 de créer une subvention d'équilibre égale au montant du remboursement du capital de la dette, afin de ne pas augmenter la valeur du stock à amortir C'est ce qui est proposé à l'article 74751 pour les intérêts et à l'article 168751 pour le capital.
- 2- D'affecter le produit de la vente aux Forestiers associés à l'épuration de ce déficit
- 3- D'amortir la somme restant due sur une durée de 20 ans, à compter de 2020.
751 646.39 / 20 ans = 37 582.32 €

Commentaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
.002		.002	
6045		7015	
605		7472	
		7478	
66111	6 200,00 €	74751	5 980,00 €
66112 (n-1)	- 220,00 €	76	
66112 (n)			
66	5 980,00 €		
.022			
.023			
658	10,00 €	758	10,00 €
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
.042 (71355)	751 646,39 €	.042 (71355)	751 646,39 €
	757 636,39 €		757 636,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES		RAR RECETTES	
.001	522 653,46 €	.001	
Sous-Total		Sous-Total	
1641	37 360,00 €	1641	522 653,46 €
168751		168751	37 360,00 €
20		10222	
21		10223	
		1323	
.020		.021	
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
040 (3555)	751 646,39 €	040 (3555)	751 646,39 €
Constatation du stock final		Constatation du stock initial	
	1 311 659,85 €		1 311 659,85 €

20190409-32- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA de SAP EN AUGÉ DE LA CDCVAM

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** ;
 Oüï, l'exposé de Madame la Présidente ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019
 Après avoir entendu les comptes administratifs pour l'exercice 2018
 Vu l'avis favorable de la commission des finances

■ adopte le budget primitif 2019 du budget annexe de la Zone de SAP EN AUGÉ de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, celui-ci s'équilibrant en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

▫ section d'investissement : 90 793.18 €
 ▫ section de fonctionnement : 90 803.18 €

Commentaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
.002		.002	
6045		7015	
605	10 010,00 €	7472	
		7478	
66111		748371	
66112 (n-1)		76	
66112 (n)			
66	- €		
.022			
.023			
658		758	10,00 €
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
.042 (71355)	80 793,18 €	.042 (71355)	90 793,18 €
	90 803,18 €		90 803,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
RAR DEPENSES		RAR RECETTES	
.001		.001	
Sous-Total		Sous-Total	
1641		1641	10 000,00 €
168751			
20		10222	
21		10223	
		1323	
.020		.021	
Opération d'ordre		Opération d'ordre	
040 (3555)	90 793,18 €	040 (3555)	80 793,18 €
Constatation du stock final		Constatation du stock initial	
	90 793,18 €		90 793,18 €

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de séance : 23H57